



Le réseau
de transport
d'électricité

Règles SI NEBEF 3.6

Version 3.6, applicable au 1^{er} avril 2025

TABLE DES MATIERES

1.	Définitions.....	5
2.	Objet des Règles NEBEF SI	5
3.	Demande d'Acces SI aux services de RTE	5
4.	Techniques d'échanges avec RTE	6
4.1	Envoi de données à RTE	6
4.2	Récupération des données de RTE.....	6
4.3	Canal technique de transmission des fichiers.....	6
5.	Éléments généraux sur les fichiers d'échanges	7
5.1	Éléments généraux sur la structure des fichiers échangés avec RTE	7
5.2	Éléments généraux sur la nature et le format des données dans les fichiers	8
5.3	Eléments généraux sur la structure des courriels envoyés à RTE	10
6.	Qualité des données.....	12
7.	Indisponibilité du Système d'Information support du mécanisme NEBEF	12
7.1	Indisponibilité programmée du système d'information	12
7.2	Indisponibilité fortuite du système d'information.....	12
8.	Données échangées entre les Opérateurs d'Effacement et les Gestionnaires de Réseau de Distribution	13
9.	Données transmises par les Gestionnaires de Réseau de Distribution à RTE	13
9.1	Sites de soutirage raccordés au RPD appartenant à une EDE Télérelevée (Données de contractualisation)	13
9.2	Sites de soutirage raccordés au RPD appartenant à une EDE Profilée (Données de contractualisation)	16
9.3	Facteur d'Impact par Poste Source des Entités d'Effacement	19
9.4	Courbes de Charge réalisées par Site de Soutirage	21
9.5	Activations des offres d'Effacement Indissociable de la Fourniture sur le RPD.....	26
10.	Données transmises par les Opérateurs D'Effacement à RTE	29
10.1	Demande d'homologation d'un Site de Soutirage	29
10.2	Modification infra-mensuelle de la méthode de contrôle du réalisé.....	31
10.3	Programmes d'Effacement Déclarés	31
10.4	Courbes de Charge réalisées par Site de Soutirage Profilé et par Site de Soutirage participant à l'expérimentation sous-mesure.....	34

10.5	Informations concernant les Sites de Soutirage	38
10.6	Prévision de consommation initiale	41
10.7	Redéclaration d'une prévision de consommation	45
10.8	Prévision de consommation à la « maille site » des sites de soutirage participant à l'expérimentation sous-mesure	46
10.9	Redéclaration d'une prévision de consommation à la « maille site » des sites de soutirage participant à l'expérimentation sous-mesure.....	51
10.10	Périodes d'indisponibilité à la méthode par historique de consommation	52
10.11	Déclaration du périmètre des sites participant à l'expérimentation sous-mesure au titre du mois M.....	59
10.12	Collecte des versements anticipés.....	61
10.13	Régularisation financière mensuelle	62
11.	Données transmises par les Fournisseurs d'Electricité à RTE	63
11.1	Sites de Soutirage raccordés au RPT ayant souscrit une offre d'Effacement Indissociable de la Fourniture.....	63
11.2	Activation des offres d'Effacement Indissociable de la Fourniture sur les sites de soutirages RPT	65
12.	Données transmises par RTE aux Opérateurs d'Effacement	67
12.1	Programmes d'Effacement Retenus	67
12.2	Chronique d'Effacement Réalisé.....	70
12.3	Réponse à une demande d'homologation	73
12.4	Régularisation financière mensuelle	75
13.	Données transmises par RTE aux Gestionnaires de Réseau de Distribution	76
13.1	Liste des EDE actives	76
13.2	Programme d'Effacement Retenu	77
13.3	Chroniques d'effacement Réalisé pour les Sites de Soutirage RPD au modèle Corrigé	81
13.4	Liste des sites RPD homologués aux méthodes par prévision et historique	84
13.5	Prévisions de consommation pour les sites de soutirage RPD au modèle corrigé.....	86
13.6	Indisponibilité à la méthode par historique pour les sites de soutirage RPD au modèle corrigé.....	89
14.	Données transmises par RTE aux Responsables d'Equilibre Effacés	92
14.1	Programmes d'Effacement Retenus agrégés.....	92
14.2	Chroniques d'Effacement Réalisé	95
Annexe 1.	SYNTHESE DES ECHANGES et canaux de transmission.....	99



1. DEFINITIONS

Tous les mots ou groupes de mots utilisés dans les présentes règles relatives à l'accès au système d'information de RTE et des Gestionnaires de Réseau de Distribution mises en place pour permettre la valorisation des effacements de consommation sur les marchés de l'énergie (ci-après Règles NEBEF SI) ayant leurs premières lettres en majuscule ont la signification qui leur est donnée dans les Règles NEBEF en vigueur (ci-après « Règles NEBEF ») ou dans les Règles relatives à la Programmation, au Mécanisme d'ajustement et au dispositif de Responsable d'Equilibre (ci-après Règles MA/RE).

Les définitions précisées dans les Règles NEBEF prévalent sur celles existantes dans les Règles MA/RE.

2. OBJET DES REGLES NEBEF SI

Ce document décrit les formats et contenus de l'ensemble des fichiers échangés dans le cadre des Règles NEBEF. Il constitue les Règles relatives à l'accès au système d'information de RTE et des Gestionnaires de Réseau de Distribution mises en place pour permettre la valorisation des effacements au service du marché, conformément aux Règles NEBEF.

3. DEMANDE D'ACCES SI AUX SERVICES DE RTE

RTE met à disposition des acteurs, sur son site internet, un formulaire de demande d'accès SI aux services de RTE : [Demander un certificat PKI](#).

Ils doivent y indiquer leur qualité en renseignant leur profil et leur rôle le cas échéant :

- Pour l'Opérateur d'Effacement : Profil « Acteur de marché et Distributeur », rôle « Opérateur d'effacement »
- Pour le Gestionnaire de Réseau de Distribution dont des sites de son réseau participent à NEBEF : Profil « Distributeur »
- Pour le Responsable d'Equilibre qui souhaite accéder à ses données NEBEF : Profil « Acteur de marché et Distributeur », rôle « Responsable d'équilibre »
- Pour le Fournisseur d'Electricité dont des sites participent au mécanisme MA/NEBEF : profil « Acteur de marché et Distributeur », rôle « Fournisseur d'électricité »

puis quels services ils souhaitent souscrire.

A noter que l'identification en tant qu'Opérateur d'Effacement ou Fournisseur d'Electricité entraîne automatiquement une demande d'accès aux services liés aux Règles NEBEF.

Les échanges SI avec RTE ne pourront se faire qu'après traitement de cette demande par RTE.

Pour un acteur disposant déjà d'un PKI et souhaitant faire évoluer ses services, il convient de contacter son chargé de relation client.



4. TECHNIQUES D'ECHANGES AVEC RTE

Les techniques d'échanges avec RTE sont extraites des règles d'accès au Système d'Information de RTE. Les descriptions de ces dernières sont accessibles sur le Portail Clients de RTE, et plus précisément dans les documents actuellement disponibles : [Règles SI](#) et [Annexe Générale des Règles SI](#).

4.1 Envoi de données à RTE

Pour les Opérateurs d'Effacement et les Gestionnaires de Réseau de Distribution, la technique privilégiée pour l'envoi de données à RTE est le protocole HTTPS. L'envoi par HTTPS peut se faire de manière automatique via une URL dédiée ou par une interface mise à disposition par RTE permettant le chargement manuel du fichier.

Une dérogation peut toutefois être accordée pour l'envoi de données par mail dans une boîte aux lettres du Front Office RTE pour des petits volumes limités (inférieurs à quelques Mo), et le service de "poste restante" de RTE pour les fichiers volumineux, jusqu'à 1,9 Go.

Le courriel est le canal privilégié pour les demandes d'informations ou d'envois de données optionnelles. Un courriel est chiffré et signé, il ne doit contenir qu'un seul fichier non compressé.

4.2 Récupération des données de RTE

La boîte aux lettres d'un Gestionnaire de Réseau de Distribution est gérée par lui-même (adresse non RTE) : lors de la demande de certificat PKI, le Gestionnaire de Réseau de Distribution peut indiquer l'adresse mail qu'il souhaite utiliser en fonction du service (Dans le cas d'un GRD disposant déjà d'un PKI et souhaitant faire évoluer l'adresse mail, il convient de contacter son chargé de relation client ou l'adresse « marketservices@rte-france.com »). Les mails sont chiffrés et signés.

4.3 Canal technique de transmission des fichiers

Le tableau en Annexe 1 indique, pour chaque échange d'information prévu dans le cadre des règles SI NEBEF, le canal technique à utiliser et les informations nécessaires à son utilisation.

Lorsque plusieurs canaux de transmission sont indiqués pour un échange donné, le choix du canal est laissé à l'acteur en charge de la transmission de l'information.

En cas d'indisponibilité du canal de transmission indiqué en Annexe 1, les fichiers sont envoyés par email, à l'adresse rte-marches-nebef@rte-france.com ou, pour les fichiers dont la taille dépasse 5Mo, par poste restante <https://postngo.rte-france.com>, en indiquant en destinataire de l'envoi rte-marches-nebef@rte-france.com.

5. ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX SUR LES FICHIERS D'ÉCHANGES

Ce chapitre décrit les éléments communs à l'ensemble des fichiers échangés avec les acteurs.

5.1 Éléments généraux sur la structure des fichiers échangés avec RTE

Tous les fichiers échangés sont des fichiers textes :

- Chaque ligne est un ensemble de champs séparés par un "séparateur";
- Le "séparateur" des champs est le caractère point-virgule (";");
- Le séparateur décimal pour les valeurs numériques est la virgule (",").

5.1.1 Ligne n°1 d'un fichier transmis à ou par RTE

N°	Champ	Format
1	La date de création du fichier	Une <u>date</u> sous la forme "AAAAMMJJ"
2	L'heure de création du fichier	Une <u>heure</u> sous la forme "hhmmss"

5.1.2 Dernière ligne d'un fichier transmis à ou par RTE

N°	Champ	Format
1	Un indicateur de fin de fichier qui permet de s'assurer que le fichier est bien complet	"<EOF>" (5 caractères)

Dans la suite du document, le contenu de la première et de la dernière ligne ne sont indiqués que si nécessaire.

Pour chacun des fichiers, sont donnés les éléments suivants :

- Une description : l'acteur émetteur, la raison de l'échange de données et la nature des données échangées ;
- Le format du fichier à transmettre à RTE :
 - Le nom du fichier est construit à partir d'un ensemble de champs séparés deux-à-deux par le caractère underscore ("_").
 - Le contenu de chaque ligne est indiqué (sauf la première et la dernière – voir § 5.1).
- Un exemple de fichier ;
- La fréquence d'envoi et l'heure limite de réception par RTE pour prise en compte du fichier ;

5.2 Éléments généraux sur la nature et le format des données dans les fichiers

Une date est dite sous la forme "AAAAMMJJ" lorsque c'est une chaîne de caractères où :

- AAAA représente l'année sur 4 chiffres (ex : 2015);
- MM représente le mois sur 2 chiffres, de 01 à 12;
- JJ représente le jour sur 2 chiffres, de 01 à 31.

Un mois est dit sous la forme "AAAAMM" lorsque c'est une chaîne de caractères où :

- AAAA représente l'année sur 4 chiffres (ex : 2015);
- MM représente le mois sur 2 chiffres, de 01 à 12;

Une heure est dite sous la forme "hhmmss" lorsque c'est une chaîne de caractères où :

- "hh" représente l'heure sur 2 chiffres, de 00 à 23;
- "mm" représente la minute sur 2 chiffres, de 00 à 59;
- "ss" représente la seconde sur 2 chiffres, de 00 à 59.

Une horodate (c'est-à-dire une date et une heure) est dite sous la forme "AAAAMMJJhhmmss" lorsque c'est une chaîne de caractères où :

- "AAAA" représente l'année sur 4 chiffres (ex : 2015);
- "MM" représente le mois sur 2 chiffres, de 01 à 12;
- "JJ" représente le jour sur 2 chiffres, de 01 à 31;
- "hh" représente l'heure sur 2 chiffres, de 00 à 23;
- "mm" représente la minute sur 2 chiffres, de 00 à 59;
- "ss" représente la seconde sur 2 chiffres, de 00 à 59.

Une puissance souscrite est une puissance électrique exprimée en kVA pour les sites de soutirage raccordés en BT, et en kW pour les sites de soutirage raccordés en HT.

Le code EIC (Energy Identification Code) est un identifiant utilisé pour les échanges électroniques (EDI – Electronic Data Interchange) entre les acteurs du marché de l'électricité. Les codes utilisés sur plusieurs marchés sont publiés sur le site institutionnel de l'ENTSO-E¹. Les codes locaux des acteurs qui le désirent sont publiés dans l'Espace-Clients (EC) du portail internet de RTE².

¹ Codes EIC publiés sur le site institutionnel de l'ENTSO-E → www.eiccodes.eu.

² Codes EIC publiés par les différents bureaux de référencement européens : par le bureau de codification de RTE dans l'[Espace Clients](#) → Code des [Entités](#). Par les autres GRT européens : <https://www.entsoe.eu/resources/edi-library/links/>.

Un nom d'acteur est une chaîne d'au plus 62 caractères composée uniquement des caractères suivants :

- lettres alphabétiques en majuscules et non accentuées (A-Z) ;
- tiret (-) ;
- chiffre (0-9).

Une Courbe de Charge est associée à un indicateur nommé TYPE_CDC (type de courbe de charge) au sens de la Section 2. Les valeurs possibles sont :

- TELERELEVE,
- ESTIME,

A une Courbe de Charge peut être associée un indicateur nommé TYPE_CPT (type de comptage), qui indique la répartition de la grandeur de la Courbe de Charge selon les catégories suivantes :

- T : Sites de Soutirage RPT au modèle Contractuel ou Régulé ;
- D : Sites de Soutirage RPD Télérelevés au modèle Contractuel ou Régulé ;
- P : Sites de Soutirage RPD Profilés au modèle Contractuel ou Régulé ;
- C : Sites de Soutirage RPT au modèle Corrigé ;
- CD : Sites de Soutirage RPD au modèle Corrigé.

Un code site peut être soit le code d'un Point De Livraison (PDL), soit le code d'un Contrat d'Accès au Réseau de Distribution (CARD), soit le code d'un Point Référentiel Mesure (PRM). Ce code est constitué d'une suite alphanumérique d'au plus 14 caractères.

Ces caractères sont composés de :

- lettres alphabétiques en majuscules et non accentuées (A-Z) ;
- tiret (-) ;
- chiffre (0-9).

Un code externe site est la concaténation du type de site (« PDL », « CARD » ou « PRM ») avec son code site correspondant.

Les Sites de Soutirage raccordés au Réseau Public de Transport sont référencés par leur Code DECOMPTE.

Un code Poste Source est une chaîne de 6 caractères (5 caractères correspondant au CODENAT et 1 chiffre complémentaire correspondant au niveau de tension). Il est composé uniquement des caractères suivants :

- lettres alphabétiques en majuscules et non accentuées (A-Z);
- point(.);

- espace () ;
- underscore (_) ;
- chiffre (0-9).

Un code EDE est une chaîne de 10 caractères composée uniquement:

- des lettres alphabétiques en majuscules et non accentuées (A-Z);
- de chiffres (0-9).

Il est constitué :

N°	Champ	Format
1	EDE	"EDE" (3 caractères)
2	Le type de l'EDE	"P" (Profilé), "T" (Télélevé)
3	Une partie du nom de l'OE	3 caractères
4	Identifiant de l'EDE	3 chiffres

La forme générale du code d'une EDE est :

EDE[Type EDE][Partie du Nom de l'OE][Identifiant de l'EDE]

Exemple :

L'EDE Télélevée de l'Opérateur d'Effacement "*OPERATEUR*" pourrait être nommée **EDETOPE001**

Un code EIF identifie une offre d'Effacement Indissociable de la Fourniture (EIF). Le code EIF associé à une offre EIF est déterminé par le fournisseur commercialisant cette offre.

A un code EIF doit correspondre un ensemble de sites ayant souscrit à une même offre EIF et recevant tous systématiquement le signal d'activation de l'offre EIF, avec un préavis identique. Dans le cas d'une offre EIF pouvant être activée sur des « sous-ensembles » de sites (par exemple, activation de l'EIF uniquement pour les sites d'une zone géographique donnée), un code EIF doit être défini pour chacun des « sous-ensembles » activables de l'offre.

Le code EIF est une chaîne de caractères composée uniquement:

- des lettres alphabétiques en majuscules et non accentuées (A-Z);
- de caractères « underscore » (« _ »)
- de chiffres (0-9).

5.3 Éléments généraux sur la structure des courriels envoyés à RTE

5.3.1 Objet du courriel

L'objet du courriel transmis à RTE doit comporter le préfixe suivant :

- <NEBEF [objet du mail]> en règle générale,
- <NEBEF [Type du fichier échangé] – AAAAMM [objet du mail]> dans le cas d'échange d'information comprenant un mois de validité.
- <NEBEF [Type du fichier échangé] – AAAAMMJJ [objet du mail]> dans le cas d'échange d'information comprenant un jour ou une semaine de validité (dans ce dernier cas, la date correspond au premier jour de la semaine).

5.3.2 Corps du courriel

Dans le corps du courriel, l'acteur indiquera :

N°	Information	Format
1	Le nom de l'acteur	Un nom d'acteur.
2	Le code EIC de l'acteur	Un <u>code EIC</u> .
3	Le type du fichier envoyé	Le type du fichier envoyé.
4	La période de validité de la donnée envoyée	Une <u>date</u> sous la forme "JJ/MM/AAAA" si l'information porte sur un jour, sous la forme " MM/AAAA" si l'information porte sur un mois.

5.3.3 Exemples de courriel

Envoi des Programmes d'Effacement Déclarés

L'objet du courriel est "NEBEF [PED_OE] - 20140105 [Programmes d'Effacement Déclarés]"

Le corps du courriel est :

Expéditeur : OPERATEUR1

Code EIC : 87654321D5678Y45

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint les Programmes d'Effacement Déclaré (PED_OE) pour la journée du 05/01/2014

Cordialement,

OPERATEUR1

6. QUALITE DES DONNEES

En dehors des traitements décrits dans les Règles NEBEF, RTE n'applique aucune correction sur les données reçues, comme par exemple le remplacement de données non identifiables, manquantes ou aberrantes.

Tout fichier transmis à RTE qui ne respecte pas les prescriptions des Règles NEBEF en vigueur ou des présentes Règles SI est considéré invalide et n'est pas pris en compte par RTE.

7. INDISPONIBILITE DU SYSTEME D'INFORMATION SUPPORT DU MECANISME NEBEF

7.1 Indisponibilité programmée du système d'information

Certaines opérations de maintenance peuvent entraîner l'indisponibilité momentanée du Système d'Information support du mécanisme NEBEF. RTE s'efforcera, dans la mesure du possible, de positionner ces interventions de façon à minimiser la gêne occasionnée pour les Opérateurs d'Effacement. En cas d'indisponibilité programmée, RTE préviendra les Opérateurs d'Effacement avec un préavis de 10 jours.

7.2 Indisponibilité fortuite du système d'information

En cas d'indisponibilité fortuite du Système d'Information support du mécanisme NEBEF, RTE s'engage:

- à informer l'Opérateur d'Effacement de cette indisponibilité le plus rapidement possible ;
- à lui communiquer les modalités applicables pendant toute la durée de l'indisponibilité ;
- à l'informer de l'évolution de la situation.

Lorsque les conditions techniques le permettent, RTE met en place un mode secours permettant de traiter les Programmes d'Effacement Déclaré sur un guichet J-1 et un guichet infrajournalier. La déclaration des Programmes d'Effacement Déclaré est alors réalisée selon les modalités décrites dans les Règles NEBEF SI.

En cas d'indisponibilité, programmée ou fortuite, du Système d'Information support du mécanisme NEBEF et en l'absence de mise en place d'un guichet J-1 et d'un guichet infrajournalier, les Programmes d'Effacement Déclarés transmis par les Opérateurs d'Effacement à RTE pendant la période d'indisponibilité du Système d'Information feront l'objet d'un traitement *ex post* par RTE.

8. DONNEES ECHANGEES ENTRE LES OPERATEURS D'EFFACEMENT ET LES GESTIONNAIRES DE RESEAU DE DISTRIBUTION

Les modalités d'échange d'information entre les opérateurs d'effacement et les gestionnaires de réseau de distribution sont décrites dans le document [Règles NEBEF SI - Échanges de données GRD - OE](#).

9. DONNEES TRANSMISES PAR LES GESTIONNAIRES DE RESEAU DE DISTRIBUTION A RTE

Ce chapitre présente l'ensemble des données transmises à RTE par les Gestionnaires de Réseau de Distribution concernés conformément aux Règles NEBEF.

9.1 Sites de soutirage raccordés au RPD appartenant à une EDE Télérelevée (Données de contractualisation)

9.1.1 Description

Chaque Gestionnaire de Réseau de Distribution concerné transmet à RTE la référence de tous les Sites de Soutirage rattachés à des EDE Télérelevées, qui participent aux Règles NEBEF et raccordés à son réseau de distribution. Ce fichier est envoyé tous les Mois Civils.

9.1.2 Nom du fichier

N°	Champ	Format
1	Le type du fichier	"NEBEF_REFST_TLRLV_GRD" (en majuscules).
2	Le mois de validité de ces informations	Un <i>mois</i> sous la forme "AAAAMM".
3	Le code EIC de l'acteur qui a créé le fichier (un GRD)	Un <i>code EIC</i> .
4	La date et l'heure de création du fichier	Une <i>horodate</i> sous la forme "AAAAMMJJhhmms".
5	L'extension du fichier	".csv" (en minuscules).

La forme générale du nom du fichier est :

NEBEF_REFST_TLRLV_GRD_[Mois de validité]_[Code EIC du GRD]_[Horodate de création].csv

9.1.3 Ligne n°2 du fichier

N°	Champ	Format
1	Le code EIC de l'acteur qui a créé le fichier (un GRD)	Un <i>code EIC</i> .

N°	Champ	Format
2	Le mois de validité de ces informations	Un <i>mois</i> sous la forme "AAAAMM".

9.1.4 Ligne n°3 du fichier

Cette ligne est identique dans tous les fichiers de ce type. Elle contient, afin d'améliorer la lisibilité des fichiers, les libellés ordonnés des champs des lignes qui suivent :

« *CODE_EIC_GRD;TYPE_SITE;ID_SITE;CAPA_MAX_H_SITE;CAPA_MIN_H_SITE;CAPA_MAX_B_SITE;CAPA_MIN_B_SITE;CAPA_MAX_RPH_SITE;CAPA_MAX_RSH_SITE;CAPA_MAX_RPB_SITE;CAPA_MAX_RSB_SITE;PS;CODE_EIC_RE;CODE_EIC_FOURNISSEUR;BAREME;CATEGORIE;TYPE_CDC;ORIGINE_DONNEE;OBJET_MESURE;TYPE_CONTRAT;CODE_EDA;CODE_EDE;DATE_CONTRACTUALISATION;CODE_EDR;DEROGATION_MODELECORRIGE;CODE{EIF}* »

9.1.5 Ligne n°4 à avant dernière

Chaque ligne d'un fichier correspond à un Site de Soutirage. Le format de chaque ligne est le suivant :

N°	Champ	Format
1	Le code EIC du GRD de raccordement du site (CODE_EIC_GRD)	Le <i>code EIC</i> de l'acteur.
2	<PDL/PRM/CARD> (TYPE_SITE)	Vaut « PDL », « PRM » ou « CARD ».
3	L'identifiant unique du Site de Soutirage (ID_SITE)	Un <i>code site</i> .
4	La Capacité d'Effacement Maximale du Site de Soutirage (CAPA_MAX_H_SITE)	En kW (nombre entier de 6 chiffres maximum, strictement supérieur à zéro)
5	La Capacité d'Effacement Minimale du Site de Soutirage (CAPA_MIN_H_SITE)	En kW (nombre entier positif de 6 chiffres maximum)
6	CAPA_MAX_B_SITE	Champ vide pour NEBEF
7	CAPA_MIN_B_SITE	Champ vide pour NEBEF
8	CAPA_MAX_RPH_SITE	Champ vide pour NEBEF
9	CAPA_MAX_RSH_SITE	Champ vide pour NEBEF
10	CAPA_MAX_RPB_SITE	Champ vide pour NEBEF
11	CAPA_MAX_RSB_SITE	Champ vide pour NEBEF
12	Puissance Souscrite du Site (PS)	En kW (nombre entier de 6 chiffres maximum)
13	Le code EIC du RE du Site de Soutirage (CODE_EIC_RE)	Le <i>code EIC</i> de l'acteur.
14	Le code EIC du Fournisseur du Site de Soutirage (CODE_EIC_FOURNISSEUR)	Le <i>code EIC</i> de l'acteur. Ce champ est facultatif (il peut être vide ou renseigné) pour les Sites de Soutirage pour lesquels les règles NEBEF prévoient que le Modèle Corrigé est applicable.
15	Barème Forfaitaire pour le Versement Fournisseur (BAREME)	« TELERELEVE »

N°	Champ	Format
16	Catégorie d'effacement (CATEGORIE)	« INF_36 » (pour un site de consommation souscrivant une puissance ≤ 36 kVA) ou « SUP_36 » (pour un site de consommation souscrivant une puissance > 36 kVA)
17	Le type de courbe charge utilisé dans le processus de reconstitution des flux (TYPE_CDC)	« TELERELEVE »
18	Origine de la courbe de charge (ORIGINE_DONNEE)	« GRD »
19	Objet de la mesure (OBJET_MESURE)	« COMPTAGE »
20	Type de contrat conclu entre le GRD et le Site pour l'accès au RPD (TYPE_CONTRAT)	« CARD », « CONTRAT_UNIQUE » ou Champ vide.
21	Le code d'une EDA (CODE_EDA)	« N » (pour non) ou le code d'une Entité d'Ajustement (EDA). Un <u>code EDA</u> est une chaîne composée uniquement des caractères suivants : <ul style="list-style-type: none"> - lettres alphabétiques en majuscules et non accentuées (A-Z) ; - tiret (-) ; chiffre (0-9).
22	Le code de l'EDE à laquelle est rattaché le site (CODE_EDE)	Un <u>Code EDE</u>
23	La date de contractualisation du site avec l'OE qui a dans son périmètre l'EDE identifiée dans le champ CODE_EDE (DATE_CONTRACTUALISATION)	Une Date sous la forme « AAAAMMJJ »
24	CODE_EDR	Champ vide pour NEBEF
25	DEROGATION_MODELECORRIGE	« NON » ou champ vide
26	CODE{EIF	Le « <u>code EIF</u> » de l'offre d'effacement indissociable de la fourniture, tel que défini par le fournisseur lors de la transmission aux gestionnaires de réseau. « N » si aucune offre d'effacement indissociable de la fourniture n'est souscrite par le site.

9.1.6 Exemple de fichier

Fichier « NEBEF_REFST_TLRLV_GRD_201209_1598765432C1234X_20120822141234.csv »

```

20120822;141234;

1598765432C1234X;201209;

CODE_EIC_GRD;TYPE_SITE;ID_SITE;CAPA_MAX_H_SITE;CAPA_MIN_H_SITE;
CAPA_MAX_B_SITE;CAPA_MIN_B_SITE;CAPA_MAX_RPH_SITE;CAPA_MAX_RSH_SITE;CAPA_MAX_RPB_SITE;CA
PA_MAX_RSB_SITE;PS;CODE_EIC_RE;CODE_EIC_FOURNISSEUR;BAREME;CATEGORIE;TYPE_CDC;ORIGINE_DON
NEE;OBJET_MESURE;TYPE_CONTRAT;CODE_EDA;CODE_EDE;DATE_CONTRACTUALISATION;CODE_EDR;DEROGA
TION_MODELECORRIGE;CODE{EIF

1598765432C1234X;PDL;12345654321456;
6;0;;;;;;;;;10;64575678C1234X67S91Z;1111678C1234X67S91Z;TELERELEVÉ;SUP_36;TELERELEVÉ;GRD;COMPTAG
E;CONTRAT_UNIQUE;N;EETOPE001;20130501;;;EIFFOU001

1598765432C1234X;PRM;65445611111456;
9;0;;;;;;;;;25;64575678C1234X67S91Z;1111678C1234X67S91Z;TELERELEVÉ;SUP_36;TELERELEVÉ;GRD;COMPTAG
E;CONTRAT_UNIQUE;EDAMA1;EETOPE001;20130501;;;N

1598765432C1234X;PRM;65445655555456;
150;5;;;;;;;;;10;64575678C1234X67S91Z;1111678C1234X67S91Z;TELERELEVÉ;INF_36;TELERELEVÉ;GRD;COMPTA
GE;N; EETOPE001;20130601;;;EIFFOU002

...
<EOF>

```

9.1.7 Fréquence d'envoi et heure limite de réception par RTE

Chaque Gestionnaire de Réseau de Distribution concerné par les Règles NEBEF transmet à RTE un ou plusieurs fichiers par Mois Civils. Seul le fichier reçu dans les délais et le plus récent sera pris en compte. Les fichiers doivent être reçus par RTE au plus tard le 6^{ième} jour ouvré précédent le début du 1er jour du Mois Civil de validité de ces informations.

9.2 Sites de soutirage raccordés au RPD appartenant à une EDE Profilée (Données de contractualisation)

9.2.1 Description

Chaque Gestionnaire de Réseau de Distribution concerné transmet à RTE la référence de tous les Sites de Soutirage rattachés à des EDE Profilées, qui participent aux Règles NEBEF et raccordés à son réseau de distribution. La mise à jour de ce fichier est envoyée tous les Mois Civils.

9.2.2 Nom du fichier

N°	Champ	Format
1	Le type du fichier	"NEBEF_REFST_PROF_GRD" (en majuscules).
2	Le mois de validité de ces informations	Un <i>mois</i> sous la forme "AAAAMM".

N°	Champ	Format
3	Le code EIC de l'acteur qui a créé le fichier (un GRD)	Un <u>code EIC</u> .
4	La date et l'heure de création du fichier	Une <u>horodate</u> sous la forme "AAAAMMJJhhmmss".
5	L'extension du fichier	".csv" (en minuscules).

La forme générale du nom du fichier est :

NEBEF_REFST_PROF_GRD_[Mois de validité]_[Code EIC du GRD]_[Horodate de création].csv

9.2.3 Ligne n°2 du fichier

N°	Champ	Format
1	Le code EIC de l'acteur qui a créé le fichier (un GRD)	Un <u>code EIC</u> .
2	Le mois de validité de ces informations	Un <u>mois</u> sous la forme "AAAAMM".

9.2.4 Ligne n°3 du fichier

Cette ligne est identique dans tous les fichiers de ce type. Elle contient, afin d'améliorer la lisibilité des fichiers, les libellés ordonnés des champs des lignes qui suivent :

« *CODE_EIC_GRD;TYPE_SITE;ID_SITE;CAPA_MAX_H_SITE;CAPA_MIN_H_SITE;CAPA_MAX_B_SITE;CAPA_MIN_B_SITE;CAPA_MAX_RPH_SITE;CAPA_MAX_RSH_SITE;CAPA_MAX_RPB_SITE;CAPA_MAX_RSB_SITE;PS;CODE_EIC_RE;CODE_EIC_FOURNISSEUR;BAREME;CATEGORIE;TYPE_CDC;ORIGINE_DONNEE;OBJET_MESURE;TYPE_CONTRAT;CODE_EDA;CODE_EDE;DATE_CONTRACTUALISATION;CODE_EDR;DEROGATION_MODELECORRIGE;CODE{EIF* »

9.2.5 Ligne n°4 à avant dernière

Chaque ligne d'un fichier correspond à un Site de Soutirage et le format de chaque ligne est le suivant :

N°	Champ	Format
1	Le code EIC du GRD de raccordement du site (CODE_EIC_GRD)	Le <u>code EIC</u> de l'acteur.
2	<PDL/PRM/CARD> (TYPE_SITE)	Vaut « PDL », « PRM » ou « CARD ».
3	L'identifiant unique du Site de Soutirage (ID_SITE)	Un <u>code site</u> .
4	La Capacité d'Effacement Maximale du Site de Soutirage (CAPA_MAX_H_SITE)	En kW (nombre entier de 6 chiffres maximum, strictement supérieur à zéro)
5	La Capacité d'Effacement Minimale du Site de Soutirage (CAPA_MIN_H_SITE)	En kW (nombre entier positif de 6 chiffres maximum)

N°	Champ	Format
6	CAPA_MAX_B_SITE	Champ vide pour NEBEF
7	CAPA_MIN_B_SITE	Champ vide pour NEBEF
8	CAPA_MAX_RPH_SITE	Champ vide pour NEBEF
9	CAPA_MAX_RSH_SITE	Champ vide pour NEBEF
10	CAPA_MAX_RPB_SITE	Champ vide pour NEBEF
11	CAPA_MAX_RSB_SITE	Champ vide pour NEBEF
12	Puissance Souscrite du Site (PS)	En kW (nombre entier de 6 chiffres maximum)
13	Le code EIC du RE du Site de Soutirage (CODE_EIC_RE)	Le <u>code EIC</u> de l'acteur.
14	Le code EIC du Fournisseur du Site de Soutirage (CODE_EIC_FOURNISSEUR)	Le <u>code EIC</u> de l'acteur.
15	Barème Forfaitaire pour le Versement Fournisseur (BAREME)	« PROFILE_BASE », « PROFILE_NON_BASE » ou « TELERELEVE »
16	Catégorie d'effacement (CATEGORIE)	« INF_36 » (pour un site de consommation souscrivant une puissance ≤ 36 kVA)
17	Le type de courbe charge utilisé dans le processus de reconstitution des flux (TYPE_CDC)	« ESTIME » ou « TELERELEVE »
18	Origine de la courbe de charge (ORIGINE_DONNEE)	« GRD » ou « OE »
19	Objet de la mesure (OBJET_MESURE)	« COMPTAGE » ou « VOIES EFFACABLES »
20	Type de contrat conclu entre le GRD et le Site pour l'accès au RPD (TYPE_CONTRAT)	« CARD », « CONTRAT_UNIQUE » ou Champ vide.
21	Le code d'une EDA (CODE_EDA)	« N » (pour non) ou le code d'une Entité d'Ajustement (EDA). Un <u>code EDA</u> est une chaîne composée uniquement des caractères suivants : <ul style="list-style-type: none"> - lettres alphabétiques en majuscules et non accentuées (A-Z) ; - tiret (-) ; chiffre (0-9).
22	Le code de l'EDE à laquelle est rattaché le site (CODE_EDE)	Un <u>Code EDE</u>
23	La date de contractualisation du site avec l'OE qui a dans son périmètre l'EDE identifiée dans le champ CODE_EDE (DATE_CONTRACTUALISATION)	Une Date sous la forme « AAAAMMJJ »
24	CODE_EDR	Champ vide pour NEBEF
25	DEROGATION_MODELECORRIGE	« NON » ou champ vide

N°	Champ	Format
26	CODE{EIF	Le « <u>code EIF</u> » de l'offre d'effacement indissociable de la fourniture, tel que défini par le fournisseur lors de la transmission aux gestionnaires de réseau. « N » si aucune offre d'effacement indissociable de la fourniture n'est souscrite par le site.

9.2.6 Exemple de fichier

Fichier « NEBEF_REFST_PROF_GRD_201209_1598765432C1234X_20120822141234.csv »

```

20120822;141234;

1598765432C1234X;201209;

CODE_EIC_GRD;TYPE_SITE;ID_SITE;CAPA_MAX_H_SITE;CAPA_MIN_H_SITE;
CAPA_MAX_B_SITE;CAPA_MIN_B_SITE;CAPA_MAX_RPH_SITE;CAPA_MAX_RSH_SITE;CAPA_MAX_RPB_SITE;CAPA_MAX_RS
B_SITE;PS;CODE_EIC_RE;CODE_EIC_FOURNISSEUR;BAREME;CATEGORIE;TYPE_CDC;ORIGINE_DONNEE;OBJET_MESURE;TYP
E_CONTRAT;CODE_EDA;CODE_EDE;DATE_CONTRACTUALISATION;CODE_EDR;DEROGATION_MODELECORRIGE;CODE{EIF

1598765432C1234X;PDL;12345654321456;
6;0;;;;;3;64575678C1234X67S91Z;1111678C1234X67S91Z;PROFILE_BASE;INF_36;ESTIME;GRD;VOIES
EFFACABLES;CONTRAT_UNIQUE;N; EDEPOPE001;20130401;;;EIFFOU001

1598765432C1234X;PDL;12345654321999;
6;0;;;;;3;64575678C1234X67S91Z;1111678C1234X67S91Z;PROFILE_NON_BASE;INF_36;TELERELEVE;GRD;CO
MPTAGE;CONTRAT_UNIQUE;EDARRR;EDEPOPE001;20130501;;;N

...
<EOF>

```

9.2.7 Fréquence d'envoi et heure limite de réception par RTE

Chaque Gestionnaire de Réseau de Distribution concerné par les Règles NEBEF transmet à RTE un ou plusieurs fichiers par Mois Civils. Seul le fichier reçu dans les délais et le plus récent sera pris en compte. Les fichiers doivent être reçus par RTE au plus tard le 6^{ième} jour ouvré précédent le 1er jour du Mois Civil de validité de ces informations.

9.3 Facteur d'Impact par Poste Source des Entités d'Effacement

9.3.1 Description

Le Gestionnaire de Réseau de Distribution transmet mensuellement à RTE le Facteur d'Impact par Poste Source associée à chaque Entité d'Effacement constituée de Sites de Soutirage raccordés à son réseau. Celui-ci est valide pour un Mois Civil complet.

9.3.2 Nom du fichier

N°	Champ	Format
1	Le type du fichier	"NEBEF_FIPS_GRD" (en majuscules).
2	Le mois de validité de la répartition	Un <u>mois</u> sous la forme "AAAAMM".
3	Le code EIC de l'acteur qui a créé le fichier (un GRD)	Un <u>code EIC</u> .
4	La date et l'heure de création du fichier	Une <u>horodate</u> sous la forme "AAAAMMJJhhmmss".
5	L'extension du fichier	".csv" (en minuscules).

La forme générale du nom du fichier est :

NEBEF_FIPS_GRD_[Mois de validité]_[Code EIC du GRD]_[Horodate de création].csv

9.3.3 Ligne n°2 du fichier

N°	Champ	Format
1	Le code EIC l'acteur qui a créé le fichier (un GRD)	Un <u>code EIC</u> .
2	Le mois de validité de la répartition	Un <u>mois</u> sous la forme "AAAAMM".

9.3.4 Ligne n°3 du fichier

Cette ligne est identique dans tous les fichiers de ce type. Elle contient les libellés ordonnés des champs des lignes qui suivent :

"CODE_EDE;CODE_EIC_GRD;CODE_POSTE_SOURCE;VMAX_H;VMAX_B;"

9.3.5 Ligne n°4 à avant-dernière

Il y a plusieurs lignes par EDE.

N°	Champs	Format
1	Le code de l'EDE	Un <u>code EDE</u>
2	Le code EIC du GRD de raccordement de l'EDE (CODE_EIC_GRD)	Le <u>code EIC</u> de l'acteur.
3	Le Poste Source raccordé pour une part de l'EDE (CODE_POSTE_SOURCE)	Le code Poste Source.

N°	Champs	Format
4	Variation maximale de puissance de transit à la hausse de l'EDE pour le Poste Source identifié dans le champ 3 (VMAX_H)	En kW (nombre entier de 6 chiffres maximum)
5	Variation maximale de puissance de transit à la baisse de l'EDE pour le Poste Source identifié dans le champ 3 (VMAX_B)	En kW (nombre entier de 6 chiffres maximum)

9.3.6 Exemple de fichier

Fichier « NEBEF_FIPS_GRD_201211_5678C1234X67S91Z_20121022150001.csv »

```

20121022;150001;
5678C1234X67S91Z;201211;
CODE_EDE;CODE_EIC_GRD;CODE_POSTE_SOURCE;VMAX_H;VMAX_B;
EDEPOPE001;5678C1234X67S91Z;CHESN3;456;123;
EDEPOPE001;5678C1234X67S91Z;P.COR4;512;120;
...
<EOF>

```

9.3.7 Fréquence d'envoi et heure limite de réception par RTE

Chaque Gestionnaire de Réseau de Distribution concerné transmet à RTE un fichier de Facteur d'Impact par Poste Source par Mois Civil. Ce fichier doit être reçu par RTE au plus tard le 6^{ième} jour ouvré précédent le début du 1^{er} jour du Mois Civil de validité de la répartition.

9.4 Courbes de Charge réalisées par Site de Soutirage

Le flux d'information décrit dans le présent chapitre couvre la transmission des informations nécessaires aux opérations de **contrôle du réalisé des effacements** et de **vérification mensuelle** pour les sites homologués aux méthodes « Historique » et « Prévision »

9.4.1 Description

Les Courbes de Charges de la consommation réalisée au cours de la semaine S, dont un Jour au moins appartient au Mois Civil M, correspondant à la période comprise entre le samedi 00h00 et le vendredi 24h00, au Pas de temps correspondant et à la maille de chaque Site de Soutirage rattaché à une EDE au cours du Mois Civil M, sont transmises à RTE par le Gestionnaire de Réseau de Distribution sur lequel sont raccordés les Sites de Soutirage. S'agissant des Sites de Soutirage rattachés à une EDE certifiée avec la méthode « Historique de consommation » au cours du Mois Civil M, les Courbes de Charges de la consommation réalisée au cours de la semaine S, dont un Jour au moins est nécessaire au calcul de la courbe de référence d'un jour du Mois Civil M, correspondant à la période comprise entre le samedi 00h00 et le vendredi 24h00, sont transmises au Pas de Temps correspondant à RTE par le Gestionnaire de Réseau de Distribution sur lequel sont raccordés les Sites de Soutirage.

Le Pas de Temps prend les valeurs suivantes :

- 5 minutes pour tous les Sites de Soutirage dont la Puissance Souscrite est strictement supérieure à 36 kVA ;
- 15 minutes pour tous les Sites de Soutirage dont la Puissance Souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA.

Dans tous les cas, même si le GRD doit envoyer plusieurs Pas différents sur une même journée selon les différents sites présents dans son périmètre, un seul fichier est attendu.

9.4.2 Nom du fichier

N°	Champ	Format
1	Le type du fichier	"NEBEF_CRS_GRD" (en majuscules).
2	La date de la 1 ^{ère} journée de la semaine, c'est-à-dire le samedi.	Une <u>date</u> sous la forme "AAAAMMJJ".
3	Le code EIC de l'acteur qui a créé le fichier (un GRD). Dans le cas d'un mandat, et lorsque le fichier concerne uniquement les sites raccordés au GRD mandant, le code EIC est celui du GRD mandant	Un <u>code EIC</u> .
4	La date et l'heure de création du fichier	Une <u>horodate</u> sous la forme "AAAAMMJJhhmmss".
5	L'extension du fichier	".csv" (en minuscules).

La forme générale du nom du fichier est :

NEBEF_CRS_GRD_[Date 1^{er} jour semaine]_[Code EIC du GRD]_[Horodate de création].csv

9.4.3 Ligne n°2 du fichier

N°	Champ	Format
1	Le code EIC l'acteur qui a créé le fichier (un GRD)	Un <u>code EIC</u> .
2	La date de réalisation des Courbes de Charge	Une <u>date</u> sous la forme "AAAAMMJJ".

9.4.4 Ligne n°3 du fichier

Cette ligne est identique dans tous les fichiers de ce type. Elle contient les libellés ordonnés des champs des lignes qui suivent :

"CODE_EDE;CODE_EXT_SITE;CODE_EIC_GRD;DATE;NB_PTS_CHRONIQUE;VAL1;VAL2;VAL3;VAL4;VAL5;VAL6;VAL7;VAL8;VAL9;VAL10;VAL11;VAL12;VAL13;VAL14;VAL15;VAL16;VAL17;VAL18;VAL19;VAL20;VAL21;VAL22;VAL23;VAL24;VAL25;VAL26;VAL27;VAL28;VAL29;VAL30;VAL31;VAL32;VAL33;VAL34;VAL35;VAL36;VAL37;VAL38;VAL39;VAL40;VAL41;VAL42;VAL43;VAL44;VAL45;VAL46;VAL47;VAL48;VAL49;VAL50;VAL51;VAL52;VAL53;VAL54;VAL55;VAL56;VAL57;VAL58;VAL59;VAL60;VAL61;VAL62;VAL63;VAL64;VAL65;VAL66;VAL67;VAL68;VAL69;VAL70;VAL71;VAL72;VAL73;VAL74;VAL75;VAL76;VAL77;VAL78;VAL79;VAL80;VAL81;VAL82;VAL83;VAL84;VAL85;VAL86;VAL87;VAL88;VAL89;VAL90;VAL91;VAL92;VAL93;VAL94;VAL95;VAL96;VAL97;VAL98;VAL99;VAL100;VAL101;VAL102;VAL103;VAL104;VAL105;VAL106;VAL107;VAL108;VAL109;VAL110;VAL111;VAL112;VAL113;VAL114;VAL115;VAL116;VAL117;VAL118;VAL119;VAL120;VAL121;VAL122;VAL123;VAL124;VAL125;VAL126;VAL127;VAL128;VAL129;VAL130;VAL131;VAL132;VAL133;VAL134;VAL135;VAL136;VAL137;VAL138;VAL139;VAL140;VAL141;VAL142;VAL143;VAL144;VAL145;VAL146;VAL147;VAL148;VAL149;VAL150;VAL151;VAL152;VAL153;VAL154;VAL155;VAL156;VAL157;VAL158;VAL159;VAL160;VAL161;VAL162;VAL163;VAL164;VAL165;VAL166;VAL167;VAL168;VAL169;VAL170;VAL171;VAL172;VAL173;VAL174;VAL175;VAL176;VAL177;VAL178;VAL179;VAL180;VAL181;VAL182;VAL183;VAL184;VAL185;VAL186;VAL187;VAL188;VAL189;VAL190;VAL191;VAL192;VAL193;VAL194;VAL195;VAL196;VAL197;VAL198;VAL199;VAL200;VAL201;VAL202;VAL203;VAL204;VAL205;VAL206;VAL207;VAL208;VAL209;VAL210;VAL211;VAL212;VAL213;VAL214;VAL215;VAL216;VAL217;VAL218;VAL219;VAL220;VAL221;VAL222;VAL223;VAL224;VAL225;VAL226;VAL227;VAL228;VAL229;VAL230;VAL231;VAL232;VAL233;VAL234;VAL235;VAL236;VAL237;VAL238;VAL239;VAL240;VAL241;VAL242;VAL243;VAL244;VAL245;VAL246;VAL247;VAL248;VAL249;VAL250;VAL251;VAL252;VAL253;VAL254;VAL255;VAL256;VAL257;VAL258;VAL259;VAL260;VAL261;VAL262;VAL263;VAL264;VAL265;VAL266;VAL267;VAL268;VAL269;VAL270;VAL271;VAL272;VAL273;VAL274;VAL275;VAL276;VAL277;VAL278;VAL279;VAL280;VAL281;VAL282;VAL283;VAL284;VAL285;VAL286;VAL287;VAL288;VAL289;VAL290;VAL291;VAL292;VAL293;VAL294;VAL295;VAL296;VAL297;VAL298;VAL299;VAL300;"

9.4.5 Ligne n°4 à avant-dernière

Il y a autant de lignes que de Sites de Soutirage pour lesquels il est indiqué dans les fichiers de référence que le GRD est l'émetteur de la courbe de charge (Origine de la donnée).

N°	Champs	Format
1	Le code de l'EDE	Un <u>code EDE</u> (ou champ vide si le site n'est pas rattaché à une EDE sur la période concernée)
2	Code externe site RPD	Un <u>code externe site</u> RPD.
3	Le code EIC du GRD auquel le Site de Soutirage est raccordé (CODE_EIC_GRD)	Le <u>code EIC</u> de l'acteur.
4	La date de réalisation de la Courbe de Charge (DATE)	Une <u>date</u> sous la forme "AAAAMMJJ".
5	Le nombre de points de la Courbe de Charge (NB_PTS_CHRONIQUE)	Ce nombre vaut : - pour un Pas 5 min toujours 288 sauf pour les journées de changement d'heure où il vaut 276 (pour la journée de passage à l'heure d'été) ou 300 (pour la journée de passage à l'heure d'hiver) - pour un Pas 15 min toujours 96 sauf pour les journées de changement d'heure où il vaut 92 (pour la journée de passage à l'heure d'été) ou 100 (pour la journée de passage à l'heure d'hiver).
6	La puissance moyenne réalisée pour le premier pas de temps de la journée VAL1	La puissance est exprimée en kW avec une précision au W (trois décimales au plus).
7... NB_PTS_CHRONIQUE +5	La puissance moyenne réalisée pour le ième point de temps de la journée (VAL2... VAL NB_PTS_CHRONIQUE)	La règle est la même que pour le 1 ^{er} point de la journée (VAL1). Aucune valeur ne doit être indiquée pour les points n°i (VALi) lorsque i > NB_PTS_CHRONIQUE.

9.4.6 Exemple de fichier , tous Pas confondus

Fichier : « NEBEF_CRS_GRD_20121006_5678C1234X67S91Z_20121022150001.csv »


```

26;37;35;38;38;39;41;39;40;40;40;26;18;19;54;100;97;54;99;98;52;98;99;53;100;96;96;96;96;96;96;96;96;
96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;
96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;
96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;
96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;96;
...
<EOF>

```

9.4.7 Fréquence d'envoi et heure limite de réception par RTE

Les Courbes de Charges de la consommation réalisée au cours de la semaine S, dont un Jour au moins appartient au Mois Civil M, correspondant à la période comprise entre le samedi 00h00 et le vendredi 24h00, doivent être transmises à RTE au plus tard à 12h le vendredi de la semaine S+1 pour chaque site de Soutirage rattaché à une EDE au cours du Mois Civil M.

S’agissant des Sites de Soutirage rattachés à une EDE certifiée avec la méthode « Historique de consommation » au cours du Mois Civil M, les Courbes de Charges de la consommation réalisée au cours de la semaine S, dont un Jour au moins est nécessaire au calcul de la courbe de référence d’un jour du Mois Civil M et dont aucun jour n’appartient au Mois civil M, correspondant à la période comprise entre le samedi 00h00 et le vendredi 24h00, doivent être transmises à RTE à partir du 1^{er} jour du mois M et au plus tard à 12h le deuxième vendredi du mois M sauf si ces Courbes de Charges ont déjà été transmises à RTE.

9.5 Activations des offres d’Effacement Indissociable de la Fourniture sur le RPD

9.5.1 Description

Les Gestionnaires de Réseau de Distribution transmettent à RTE les périodes d’activation des Périodes Mobiles des offres d’Effacement Indissociable de la Fourniture auxquelles ont souscrit des Sites de Soutirage raccordés au Réseau Public de Distribution.

Pour chaque offre EIF activée sur le Réseau Public de Distribution, la notification de l’activation d’une offre EIF par un GRD vaut notification de l’activation de cette offre pour l’ensemble des GRD.

La mise à jour de ce fichier est envoyée tous les Mois Civils.

9.5.2 Nom du fichier

N°	Champ	Format
1	Le type du fichier	"NEBEF_PEIF_GRD" (en majuscules).
2	La Mois Civil "M" concerné par les activations d’EIF	Un Mois sous la forme "AAAAMM".

N°	Champ	Format
4	Le code EIC de l'acteur qui a créé le fichier (un GRD)	Un <u>code EIC</u> .
5	La date et l'heure de création du fichier	Une <u>horodate</u> sous la forme "AAAAMMJJhhmmss".
6	L'extension du fichier	".csv" (en minuscules).

La forme générale du nom du fichier est :

NEBEF_PEIF_GRD_[Mois d'Activation]_[Code EIC du GRD]_[Horodate de création].csv

9.5.3 Ligne n°2 du fichier

N°	Champ	Format
1	Le code EIC de l'acteur qui a créé le fichier	Un <u>code EIC</u> .
2	La Mois Civil "M" concerné par les activations d'EIF	Un Mois sous la forme "AAAAMM".

9.5.4 Ligne n°3 du fichier

Cette ligne est identique dans tous les fichiers de ce type. Elle contient les libellés ordonnés des champs des lignes qui suivent :

"CODE{EIF};DATE_HEURE_PREAVIS;DATE_HEURE_DEBUT{EIF};DATE_HEURE_FIN{EIF}"

9.5.5 Ligne n°4 à avant-dernière

Chaque ligne contient la description d'un Effacement Indissociable de la Fourniture activé par le fournisseur.

	Champ	Format
1	Le code de l'offre d'effacement indissociable de la fourniture activé (CODE{EIF})	Un <u>code EIF</u> .
2	La date et l'heure à laquelle le préavis d'activation de l'Effacement Indissociable de la Fourniture a été transmis aux Sites de Soutirage ayant souscrit l'offre (DATE_HEURE_PREAVIS)	Une <u>horodate</u> sous la forme "AAAAMMJJhhmmss".
3	La date et l'heure de début d'activation de l'offre EIF (DATE_HEURE_DEBUT{EIF})	Une <u>horodate</u> sous la forme "AAAAMMJJhhmmss".

	Champ	Format
4	La date et l'heure de fin d'activation de l'offre EIF (DATE_HEURE_FIN{EIF})	Une <i>horodate</i> sous la forme "AAAAMMJJhhmmss".

9.5.6 Exemple de fichier

Fichier : « NEBEF_PEIF_GRD_201610_17X100A100A0001A_20161002114851.csv »

```

20161002;114851;
17X100A100A0001A;201210;20161002223610;
CODE{EIF};DATE_HEURE_PREAVIS;DATE_HEURE_DEBUT{EIF};DATE_HEURE_FIN{EIF};
EIFABC001;20161026142805;20161027070000;20161028050000;
EIFABC001;20161029153200;20161030070000;20161101050000;
<EOF>

```

9.5.7 Fréquence d'envoi et heure limite de réception par RTE

L'activation d'une offre d'Effacement Indissociable de la Fourniture sur des Sites de Soutirage RPD pour un Jour J doit être Notifiée à RTE par le Gestionnaire du Réseau de Distribution dès que possible, et au plus tard avant l'échéance fixée à l'article 9.4.7 pour la transmission par les GRD des Courbes de Charges Réalisées par Site de Soutirage.

10. DONNEES TRANSMISES PAR LES OPERATEURS D'EFFACEMENT A RTE

Ce paragraphe présente l'ensemble des données transmises par les Opérateurs d'Effacement à RTE dans le cadre des Règles NEBEF.

10.1 Demande d'homologation d'un Site de Soutirage ou de retrait d'homologation à la méthode Prévision

Pour demander l'homologation à la méthode « par prévision de consommation » ou par « historique de consommation » ou pour demander la suppression d'une homologation existante à la méthode « par prévision de consommation » d'un Site de Soutirage Télérelevé, l'Opérateur d'Effacement transmet à RTE le formulaire ci-dessous. Seule la méthode par prévision de consommation peut faire l'objet d'une demande de suppression.

10.1.1 Nom du fichier

L'intitulé du formulaire de demande d'homologation sur NEBEF est :

« NEBEF_HMLG_<ACTEUR>_<horodate fichier>.csv »

Il comporte successivement les champs suivants séparés par des underscore « _ » :

N°	Champ	Format
1	Le type de fichier	« NEBEF_HMLG » (en majuscule)
2	Code EIC de l'Acteur	<u>Code EIC</u>
3	La date et heure de création du fichier	Une <u>horodate</u> sous la forme "AAAAMMJJhhmmss".
4	L'extension du fichier	« .csv » (en minuscule)

10.1.2 Ligne n°1 du fichier

Cette ligne est identique dans tous les fichiers de ce type. Elle contient les libellés ordonnés des champs des lignes qui suivent :

« METHODE;RESEAU;CODE_SITE_TLRV;NOM_SITE_TLRV;CAPA_EFF_MIN;NOM_OE;CODE_EIC_OE;NO M_GRD;CODE_EIC_GRD;DATE_DEMANDE;DATE_DEBUT_TEST;DATE_FIN_TEST;VARIANTE;DEROG; »

10.1.3 De la ligne n°2 à la dernière ligne

Description des champs :

Champ	Description	Valeur ou format
METHODE	Méthode sur laquelle porte la demande d'homologation du site télérelevé	« PREVISION » ou « HISTORIQUE » ou « SUPPRESSION_PREVISION »
RESEAU	Réseau de raccordement du site	« RPT » ou « RPD »
CODE_SITE_TLRV	Site RPT : Code décompte Site RPD : <u>Code externe site</u>	Chaîne de caractères
NOM_SITE_TLRV	Nom du site sur lequel porte la demande d'homologation.	Chaîne de caractères ou <vide>

CAPA_EFF_MIN	Capacité d'effacement minimale du site télérelevé, exprimée en kW	Champ à laisser <vide>
NOM_OE	Nom de l'Opérateur d'Effacement	Chaîne de caractères
CODE_EIC_OE	Code EIC de l'Opérateur d'Effacement	Un <u>code EIC</u>
NOM_GRD	Nom du GRD	Chaîne de caractères
CODE_EIC_GRD	Code EIC du GRD	Un <u>code EIC</u>
DATE_DEMANDE	Date de la demande d'homologation (DATE_DEMANDE doit être postérieure ou égale à la date de réception du fichier par RTE)	Date au format AAAAMMJJ
DATE_DEBUT_TEST	Champ à laisser <vide>	Champ à laisser <vide>
DATE_FIN_TEST	Champ à laisser <vide>	Champ à laisser <vide>
VARIANTE	Choix de la variante si méthode par historique	MOY10J ou MED10J ou MOY4S ou MED4S Ou <vide> pour la méthode prévision
DEROG	Champ à laisser <vide>	Champ à laisser <vide>

10.1.4 Exemple de fichier

Fichier : NEBEF_HMLG_17X100A100R06999_20171013100000.csv

```

METHODE;RESEAU;CODE_SITE_TLRV;NOM_SITE_TLRV;CAPA_EFF_MIN;NOM_OE;CODE_EIC_OE;NOM
_GRD;CODE_EIC_GRD;DATE_DEMANDE;DATE_DEBUT_TEST;DATE_FIN_TEST;VARIANTE;DEROG;
PREVISION;RPT;456789;nom_site;450;nom_OE;17X100A100R06999;nom_GRD;5678C1234X67S91Z;2
0171013;;;;;
PREVISION;RPD;PRM0123456789;nom_site;200;nom_OE;17X100A100R06999;nom_GRD;5678C1234
X67S91Z;20171013;;;;;
HISTORIQUE;RPD;PRM0129999789;nom_site;350;nom_OE;17X100A100R06999;nom_GRD;5678C123
4X67S91Z;20171013;;;MED4S;;
SUPPRESSION_PREVISION;RPT;456790;nom_site;490;nom_OE;17X100A100R06999;nom_GRD;5678C
1234X67S91Z;20171013;;;;;

```

10.1.5 Fréquence d'envoi

L'opérateur d'effacement transmet ce formulaire à chaque nouvelle demande d'homologation d'un Site de Soutirage télérelevé à la méthode de contrôle « par prévision de consommation » et/ou « par historique de consommation » et/ou à chaque nouvelle demande de suppression d'homologation à la méthode « par prévision de consommation ».

Pour chaque Site de Soutirage du formulaire d'homologation :

- la DATE_DEMANDE doit être au plus tard le jour précédent les 10 derniers Jours Ouvrés du mois M-1 pour que la date d'effet puisse être au 1^{er} du mois M
- dans le cas contraire, la date d'effet ne pourra être qu'au 1^{er} du mois M+1

Il peut regrouper plusieurs demandes au sein du même formulaire.

10.2 Modification infra-mensuelle de la méthode de contrôle du réalisé

10.2.1 Description

Sous réserve des conditions précisées à l'article 7.2.1.2 des Règles NEBEF, un Opérateur d'Effacement peut demander que la méthode du « Rectangle à double référence corrigée » soit ponctuellement appliquée à une Entité d'Effacement et un jour J.

10.2.2 Fréquence d'envoi et heure limite de réception par RTE

Toute demande de modification de la méthode de contrôle du réalisé pour un jour J doit être notifiée à RTE au plus tard en J-1 à 22h.

La demande de modification pour une Entité d'Effacement donnée doit être réalisée sur le portail Gipse.

10.3 Programmes d'Effacement Déclarés

10.3.1 Description

Un Programme d'Effacement Déclaré est une Courbe de Charge journalière au Pas 15 minutes et au 1/10ième de Mégawatt de l'effacement, déclarée sur une Entité d'Effacement, Notifiée par l'Opérateur d'Effacement à RTE. Chaque fichier PED_OE envoyé par un Opérateur d'Effacement doit contenir un unique Programme d'Effacement Déclaré, portant sur une Entité d'Effacement rattachée au périmètre d'effacement de cet Opérateur d'Effacement et sur une journée J.

Un opérateur peut annuler ses déclarations précédentes en envoyant un Programme d'Effacement Déclaré contenant des valeurs nulles.

10.3.2 Nom du fichier

N°	Champ	Format
1	Le type du fichier	"PED_OE" (en majuscules).
2	La date "J" à laquelle sont prévus d'être réalisés les effacements déclarés	Une <u>date</u> sous la forme "AAAAMMJJ".
3	Le code EIC de l'acteur qui a créé le fichier (un OE)	Un <u>code EIC</u> .

N°	Champ	Format
4	La date et l'heure de création du fichier	Une <u>horodate</u> sous la forme "AAAAMMJJhhmmss".
5	L'extension du fichier	".csv" (en minuscules).

La forme générale du nom du fichier est :

PED_OE_[Date d'Effacement]_[Code EIC de l'OE]_[Horodate de création].csv

10.3.3 Ligne n°2 du fichier

N°	Champ	Format
1	Le code EIC de l'acteur qui a créé le fichier	Un <u>code EIC</u> .
2	La date de réalisation des effacements déclarés (Date J)	Une <u>date</u> sous la forme "AAAAMMJJ".

10.3.4 Ligne n°3 du fichier

Cette ligne est identique dans tous les fichiers de ce type. Elle contient les libellés ordonnés des champs des lignes qui suivent :

"CODE_EDE;TYPE_CHRONIQUE;NB_PTS_CHRONIQUE;VAL1;VAL2;VAL3;VAL4;VAL5;VAL6;VAL7;VAL8;VAL9;VAL10;VAL11;VAL12;VAL13;VAL14;VAL15;VAL16;VAL17;VAL18;VAL19;VAL20;VAL21;VAL22;VAL23;VAL24;VAL25;VAL26;VAL27;VAL28;VAL29;VAL30;VAL31;VAL32;VAL33;VAL34;VAL35;VAL36;VAL37;VAL38;VAL39;VAL40;VAL41;VAL42;VAL43;VAL44;VAL45;VAL46;VAL47;VAL48;VAL49;VAL50;VAL51;VAL52;VAL53;VAL54;VAL55;VAL56;VAL57;VAL58;VAL59;VAL60;VAL61;VAL62;VAL63;VAL64;VAL65;VAL66;VAL67;VAL68;VAL69;VAL70;VAL71;VAL72;VAL73;VAL74;VAL75;VAL76;VAL77;VAL78;VAL79;VAL80;VAL81;VAL82;VAL83;VAL84;VAL85;VAL86;VAL87;VAL88;VAL89;VAL90;VAL91;VAL92;VAL93;VAL94;VAL95;VAL96;VAL97;VAL98;VAL99;VAL100; "

10.3.5 Ligne n°4 du fichier

Cette ligne contient une Courbe de Charge correspondant au Programme d'Effacement Déclaré pour une Entité d'Effacement pour la "date de réalisation" indiquée dans le 2^{ème} champ de la ligne n° 2.

	Champ	Format
1	Le code de l'EDE associée au programme d'effacement (CODE_EDE)	Un <u>code EDE</u> .
2	Le type de la courbe (TYPE_CHRONIQUE)	"PED" (pour "Programme d'Effacement Déclaré").

	Champ	Format
3	Le nombre de points de la courbe (NB_PTS_CHRONIQUE)	Ce nombre vaut toujours 96 sauf pour les journées de changement d'heure où il vaut 92 (pour la journée de passage à l'heure d'été) ou 100 (pour la journée de passage à l'heure d'hiver).
4	La puissance moyenne effacée pour l'EDE et pour le 1 ^{er} pas de 15 min de la journée (VAL1)	La puissance est exprimée en MW avec une précision maximale au kW, c'est-à-dire avec trois décimales au plus. Les dernières décimales peuvent être égales à 0. La valeur, c'est-à-dire la puissance effacée sur le pas 15 min, doit être soit nulle ("0" ou "0,0" ou "0,00" ou "0,000" = pas d'effacement), soit supérieure à 0,1, car 0,1 MW est la valeur minimale pour un effacement (une prévision d'effacement strictement inférieure à 0,1 MW est considérée comme étant égale à 0)
5... NB_PTS_CHRONIQUE+3	La puissance moyenne effacée pour l'EDE pour le i ^{ème} pas de temps 15 min de la journée (VAL2... NB_PTS_CHRONIQUE)	La règle est la même que pour le 1 ^{er} PAS 15 min de la journée (VAL1). Aucune valeur ne doit être indiquée pour les points n ^o i (VALi) lorsque i > NB_PTS_CHRONIQUE.

10.3.6 Exemple de fichier

Fichier : « PED_OE_20121003_5678C1234X67S91Z_20121002114851.csv »

Un fichier contient des Courbes de Charge par Site de Soutirage Profilé (dont l'Opérateur d'effacement est mentionné comme émetteur dans les fichiers de référence des GRD) et par Site de Soutirage raccordé au RPD et RPT et participant à l'expérimentation sous-mesure pour un Jour de mesure. Les données envoyées sont fournies au Pas de Temps 15 minutes pour tous les Sites de Soutirage dont la Puissance Souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA.

Si une valeur n'est pas disponible pour un ou plusieurs pas, (exemple : panne du dispositif de mesure), l'emplacement pour les valeurs doit être présent dans le fichier et laissé vide.

10.4.2 Nom du fichier (pour une journée)

N°	Champ	Format
1	Le type du fichier	"NEBEF_CRIS_OE" (en majuscules).
2	La date de la mesure	Une <u>date</u> sous la forme "AAAAMMJJ".
3	Le code EIC de l'acteur qui a créé le fichier (un OE)	Un <u>code EIC</u> .
4	La date et l'heure de création du fichier	Une <u>horodate</u> sous la forme "AAAAMMJJhhmmss".
5	L'extension du fichier	".csv" (en minuscules) .

La forme générale du nom du fichier est :

NEBEF_CRIS_OE_[Date de mesure]_[Code EIC de l'OE]_[Horodate de création].csv

10.4.3 Ligne n°2 du fichier

N°	Champ	Format
1	Le code EIC de l'acteur qui a créé le fichier (un OE)	Un <u>code EIC</u> .
2	La date de réalisation des Courbes de Charge	Une <u>date</u> sous la forme "AAAAMMJJ".

10.4.4 Ligne n°3 du fichier

Cette ligne est identique dans tous les fichiers de ce type. Elle contient les libellés ordonnés des champs des lignes qui suivent :

"CODE_EDE;CODE_EXT_SITE;CODE_EIC_GRD;TYPE_CPT;NB_PTS_CHRONIQUE;VAL1;VAL2;VAL3;VAL4;VAL5;VAL6;VAL7;VAL8;VAL9;VAL10;VAL11;VAL12;VAL13;VAL14;VAL15;VAL16;VAL17;VAL18;VAL19;VAL20;VAL21;VAL22;VAL23;VAL24;VAL25;VAL26;VAL27;VAL28;VAL29;VAL30;VAL31;VAL32;VAL33;VAL34;VAL35;VAL36;VAL37;VAL38;VAL39;VAL40;VAL41;VAL42;VAL43;VAL44;VAL45;VAL46;VAL47;VAL48;VAL49;VAL50;VAL51;VAL52;VAL53;VAL54;VAL55;VAL56;VAL57;VAL58;VAL59;VAL60;VAL61;VAL62;VAL63;VAL64;VAL65;VAL66;VAL67;VAL68;VAL69;VAL70;VAL71;VAL72;VAL73;VAL74;VAL75;VAL76;VAL77;VAL78;VAL79;VAL80;VAL81;VAL82;VAL83;VAL84;VAL85;VAL86;VAL87;VAL88;VAL89;VAL90;VAL91;VAL92;VAL93;VAL94;VAL95;VAL96;VAL97;VAL98;VAL99;VAL100;"

10.4.5 Ligne n°4 à avant-dernière

Il y a autant de lignes que le cumul des Sites de Soutirage Profilés (dont l'Opérateur d'effacement est mentionné comme émetteur dans les fichiers de référence des GRD) constituant l'ensemble des EDE Profilés du périmètre d'effacement de l'Opérateur d'Effacement et des Sites de Soutirage raccordés au RPD et RPT et participant à l'expérimentation sous-mesure (soit qualifiés et déclarés dans le périmètre d'expérimentation) .

N°	Champs	Format
1	Le code de l'EDE	Un <u>code EDE</u>
2	Le code externe Site de Soutirage (CODE_EXT_SITE)	Un <u>code externe site</u> pour un site RPD Un code de compte pour un site RPT
3	Le code EIC du GRD auquel le Site de Soutirage est raccordé (CODE_EIC_GRD)	Le <u>code EIC</u> de l'acteur pour un GRD ou vide pour le RPT
4	Le type de comptage du Site de Soutirage (TYPE_CPT)	P ou D ou CD ou C
5	Le nombre de points de la Courbe de Charge (NB_PTS_CHRONIQUE)	Ce nombre vaut toujours 96 sauf pour les journées de changement d'heure où il vaut 92 (<i>pour la journée de passage à l'heure d'été</i>) ou 100 (<i>pour la journée de passage à l'heure d'hiver</i>).
6	La puissance moyenne réalisée pour le premier Pas de Temps de la journée (VAL1)	La puissance est exprimée en W, nombre entier composé de 9 chiffres maximums

Lorsqu'au moins un site constituant le périmètre du mois M est télérelevé et participe à l'expérimentation sous-mesure :

Si au moins un site RPT participant à l'expérimentation sous-mesure appartient au périmètre du mois M, l'ensemble des Courbes de Charge de la semaine S, correspondant à la période comprise entre le samedi 00h00 et le vendredi 24h00, doit être transmis au plus tard à 12h le vendredi de la semaine S+1. Sinon, l'ensemble des Courbes de Charge de la semaine S doit être transmis au plus tard à 16h30 le lundi de la semaine S+1.

10.5 Informations concernant les Sites de Soutirage

10.5.1 Description

Données nécessaires pour le REX annuel

L'Opérateur d'Effacement transmet à RTE la liste et les informations relatives à tous les Sites de Soutirage Profilés et Entités d'Effacement constitutives de son Périmètre d'Effacement.

10.5.2 Nom du fichier

N°	Champ	Format
1	Le type du fichier	"INFOEDE_OE" (en majuscules).
2	Le mois de validité de ces informations	Un <i>mois</i> sous la forme "AAAAMM".
3	Le code EIC de l'acteur qui a créé le fichier (un Opérateur d'Effacement)	Un <i>code EIC</i> .
4	La date et l'heure de création du fichier	Une <i>horodate</i> sous la forme "AAAAMMJJhhmmss".
5	L'extension du fichier	".csv" (en minuscules).

La forme générale du nom du fichier est :

INFOEDE_OE_[Mois de validité]_[Code EIC de l'OE]_[Horodate de création].csv

10.5.3 Ligne n°2 du fichier

N°	Champ	Format
1	Le code EIC de l'acteur qui a créé le fichier (un Opérateur d'Effacement)	Un <i>code EIC</i> .
2	Le mois de validité de ces informations	Un <i>mois</i> sous la forme "AAAAMM".

10.5.4 Ligne n°3 à avant dernière

Chaque ligne d'un fichier correspond à un Site de Soutirage Profilé et le format de chaque ligne est le suivant:

N°	Champ	Format
1	Nom de l'EDE (CODE_EDE) sur laquelle le site est rattaché.	Un <u>code EDE</u> .
2	Capacité d'Effacement du site de soutirage	La puissance est exprimée en KW (nombre de 5 chiffres maximum avec au plus une décimale).
3	Le code du Site de Soutirage Profilé (CODE_EXT_SITE)	Un <u>code externe site</u> .
4	Nature de la mesure	« CTS » (pour "Consommation totale du site") ou « VEFF » (pour "Voies effaçables").
5	Nature des voies effaçables	"EC" (pour "Eau chaude") ou "CH" (pour "Chauffage") ou "EH" (pour "Eau chaude" et "Chauffage") ou « AUTRE », ou champs vide si la nature de la mesure est "CTS"

10.5.5 Exemple de fichier

Fichier « INFOEDE_OE_201210_17X456ERIU545688_20121022141234.csv »

```
20121022;141234;
17X456ERIU545688;201210;
EDETOPE001;6;PDL12345654321456;CTS;;
EDETOPE001;3;PDL12345654321456;VEFF;EC;
EDETOPE001;1;PDL12345654321456;VEFF;EH;
EDETOPE002;2;PDL12345654321456;CTS;;
...
<EOF>
```

10.5.6 Fréquence d'envoi et heure limite de réception par RTE

Les données et analyses nécessaires à l'établissement du REX annuel sont transmises à RTE à la contractualisation puis au plus tard trois (3) Mois Civils avant la date limite de transmission à la Commission de régulation de l'énergie, soit au plus tard le quinze (15) mars de l'Année A+1 pour l'Année A.



10.6 Préviation de consommation initiale

10.6.1 Description

Pour chaque Site de Soutirage rattaché à une Entité d'Effacement certifié avec la méthode « par préviation de consommation », l'Opérateur d'Effacement transmet une préviation de consommation au Pas 15 minutes à RTE

Les préviation de consommation sont envoyées tant que le Site de Soutirage est rattaché à une EDE certifiée avec la méthode par « préviation de consommation ».

L'opérateur d'effacement doit transmettre l'ensemble des préviation applicables aux sites de son périmètre d'effacement pour une semaine donnée (à noter que les préviation d'un site donné peuvent concerner un nombre de jours inférieur aux 7 jours de la semaine donnée) dans un fichier unique (pour les Sites de Soutirage participant à l'expérimentation sous-mesure - qualifiés pour la sous-mesure et déclarés dans le périmètre d'expérimentation sous-mesure -, les préviation devront être à la maille sous-mesure).

10.6.2 Nom du fichier

N°	Champ	Format
1	Le type du fichier	"PREV_OE" (en majuscules).
2	Le code EIC de l'acteur qui a créé le fichier (un OE)	Un <u>code EIC</u> .
3	La date limite de réception du fichier par RTE un vendredi s'il s'agit d'une première préviation. Bien qu'il n'y ait plus d'heure limite, il est nécessaire d'associer à la date AAAAMMJJ la partie _1630	Une <u>horodate</u> sous la forme "AAAAMMJJ_1630".
4	L'extension du fichier	".csv" (en minuscules).

La forme générale du nom du fichier est :

PREV_OE_[Code EIC de l'OE]_[Date limite de réception]_1630.csv

10.6.3 Ligne n°2 du fichier

N°	Champ	Format
1	Le code EIC l'acteur qui a créé le fichier (un OE)	Un <u>code EIC</u> .

N°	Champ	Format
2	Le premier lundi qui suit la date limite de réception du fichier (et ce même si aucune des chroniques renseignées à partir de la ligne 3 du fichier ne concerne un lundi)	Une <i>date</i> sous la forme "AAAAMMJJ".
3	La date limite de réception du fichier par RTE, un vendredi s'il s'agit d'une première prévision pour la semaine suivante	Une <i>date</i> sous la forme "AAAAMMJJ".
4	Bien qu'il n'y ait plus d'heure limite, il est nécessaire d'indiquer 1630	"1630"

10.6.4 Ligne n°3 à avant-dernière

Il y a autant de lignes que de Sites de Soutirage et les dates sont comprises entre le lundi et le dimanche de la semaine dont le premier jour est indiqué en ligne n°2, champ n°2.

N°	Champs	Format
1	Le code de l'EDE	Le <i>code EDE</i> de l'EDE à laquelle le site appartient, ou vide si le site n'est rattaché à aucune EDE.
2	Identifiant du Site de Soutirage	Le <i>code externe site</i> avec lequel le <u>Site de Soutirage est identifié dans le fichier de périmètre transmis par le GRD à l'OE</u> , pour les Sites de Soutirage raccordés au RPD. Le Code Décompte pour les Sites de Soutirage raccordés au RPT.
3	La date de réalisation de la Courbe de Charge (DATE)	Une <i>date</i> sous la forme "AAAAMMJJ".
4	Le nombre de points de la Courbe de Charge (NB_PTS_CHRONIQUE)	Ce nombre vaut toujours 96 sauf pour les journées de changement d'heure où il vaut 92 (<i>pour la journée de passage à l'heure d'été</i>) ou 100 (<i>pour la journée de passage à l'heure d'hiver</i>).

N°	Champs	Format
5	La puissance moyenne réalisée pour les premières 15 minutes de la journée (VAL1 pour la période [00:00, 00:15[)	La puissance est exprimée en kW (nombre entier composé de 6 chiffres maximum).
6... NB_PTS_CHRONIQUE+4	La puissance moyenne réalisée pour le ième pas 15 minutes de la journée (VAL2... VAL NB_PTS_CHRONIQUE)	La règle est la même que pour le 1 ^{er} point de la journée (VAL1). Aucune valeur ne doit être indiquée pour les points n°i (VALi) lorsque i > NB_PTS_CHRONIQUE.

10.6.5 Exemple de fichier

Fichier : « PREV_OE_5678C1234X67S91Z_20141212_1630.csv »

10.6.6 Fréquence d'envoi et heure limite de réception par RTE

Les prévisions de consommation portant pour la période S du lundi 00 Heure 00 au dimanche 23 Heures 59 doivent être transmis au plus tard le vendredi de la semaine S-1, dans un fichier unique contenant les prévisions de l'ensemble des sites concernés dans le périmètre de l'Opérateur d'Effacement.

En cas de transmission successive de plusieurs fichiers de prévisions de consommation par un acteur d'Effacement et pour la même semaine, seule la dernière version du fichier reçue avant la date limite est prise en compte.

En l'absence de transmission de la prévision de consommation pour un site donné et un jour donné, celle-ci sera considérée comme égale à zéro (0) et aucune reprévision ne sera acceptée pour l'acteur d'effacement pour le site donné et le jour donné.

10.7 Redéclaration d'une prévision de consommation

L'Opérateur d'Effacement peut envoyer, au plus tard en J-2, de nouvelles prévisions de consommation à la maille de chaque Site de Soutirage, pour la période allant d'un jour J (inclus) au dimanche suivant ce jour J (inclus) dans le mesure où une prévision initiale a bien été envoyée en S-1 pour la période associée pour le Site de Soutirage associé.

La redéclaration d'une prévision de consommation peut ne porter que sur un sous ensemble des sites pour lesquels une prévision initiale a été transmise. Une redéclaration a pour effet la mise à jour de la prévision associée, et ne peut pas avoir pour effet la simple annulation de la prévision associée.

Les mêmes modalités s'appliquent pour de nouvelles prévisions de consommation de sites participant à l'expérimentation sous-mesure, cette redéclaration sera à la maille sous-mesure.

10.7.1 Nom du fichier

N°	Champ	Format
1	Le type du fichier	"REPREV_OE" (en majuscules).
2	Le code EIC de l'acteur qui a créé le fichier (un OE)	Un <u>code EIC</u> .
3	La date limite de réception du fichier par RTE (J-2 pour une reprévision commençant le jour J) Bien qu'il n'y ait plus d'heure limite, il est nécessaire d'associer à la date AAAAMMJJ la partie _1630	Une <u>horodate</u> sous la forme "AAAAMMJJ_1630".
4	L'extension du fichier	".csv" (en minuscules).

La forme générale du nom du fichier est :



REPREV_OE_[Code EIC de l'OE]_[Date limite de réception]_1630.csv

10.7.2 Ligne n°2 du fichier

N°	Champ	Format
1	Le code EIC l'acteur qui a créé le fichier (un OE)	Un <u>code EIC</u> .
2	Le premier jour J de reprévision	Une <u>date</u> sous la forme "AAAAMMJJ".
3	La date limite de réception du fichier par RTE, (J-2 pour une reprévision commençant le jour J)	Une <u>date</u> sous la forme "AAAAMMJJ".
4	Bien qu'il n'y ait plus d'heure limite, il est nécessaire d'indiquer 1630	"1630"

10.7.3 Ligne n°3 à avant-dernière

Il y a autant de lignes que de Sites de Soutirage pour lesquels une nouvelle prévision de consommation est transmise, multiplié par le nombre de jours pour lesquels une reprévision est envoyée (du premier jour de la période de reprévision J au dimanche suivant J).

Le format des données est identique à celui spécifié à l'article 10.6.4 pour les prévisions initiales.

10.7.4 Fréquence d'envoi et heure limite de réception par RTE

L'Opérateur d'Effacement doit transmettre les nouvelles prévisions de consommation pour la période allant d'un jour J (inclus) au dimanche suivant ce jour J au plus tard en J-2.

Cette possibilité est offerte uniquement dans le cas où une déclaration initiale de la prévision a été acceptée, et ce au maximum quatre (4) fois par mois si l'Entité d'Effacement est disponible au moins trois semaines au cours du mois, et une (1) fois maximum sinon.

10.8 Prévision de consommation à la « maille site » des sites de soutirage participant à l'expérimentation sous-mesure

10.8.1 Description

Pour chaque Site de Soutirage rattaché à une Entité d'Effacement certifié avec la méthode « par prévision de consommation » et participant à l'expérimentation sous-mesure - qualifié pour la sous-mesure et déclaré dans le périmètre d'expérimentation sous-mesure -, l'Opérateur d'Effacement transmet également une prévision de consommation au Pas 15 minutes à RTE **à la maille site**. (à noter que seule la prévision à la maille sous-mesure décrite aux §10.8 et 10.9 sera utilisée à la certification des effacements).

Les prévisions de consommation sont envoyées tant que le Site de Soutirage est rattaché à une EDE certifiée avec la méthode par « prévision de consommation ».

L'opérateur d'effacement doit transmettre l'ensemble des prévisions applicables pour une semaine donnée dans un fichier unique.

10.8.2 Nom du fichier

N°	Champ	Format
1	Le type du fichier	"PREV_OE_REXSOUSTMESURE"(en majuscules).
2	Le code EIC de l'acteur qui a créé le fichier (un OE)	Un <u>code EIC</u> .
3	La date limite de réception du fichier par RTE un vendredi s'il s'agit d'une première prévision. Bien qu'il n'y ait plus d'heure limite, il est nécessaire d'associer à la date AAAAMMJJ la partie _1630	Une <u>horodate</u> sous la forme "AAAAMMJJ_1630".
4	L'extension du fichier	".csv" (en minuscules).

La forme générale du nom du fichier est :

PREV_OE_REXSOUSTMESURE_[Code EIC de l'OE]_[Date limite de réception]_1630.csv

10.8.3 Ligne n°2 du fichier

N°	Champ	Format
1	Le code EIC l'acteur qui a créé le fichier (un OE)	Un <u>code EIC</u> .
2	Le premier lundi qui suit la date limite de réception du fichier (et ce même si aucune des chroniques renseignées à partir de la ligne 3 du fichier ne concerne un lundi)	Une <u>date</u> sous la forme "AAAAMMJJ".
3	La date limite de réception du fichier par RTE, un vendredi s'il s'agit d'une première prévision pour la semaine suivante	Une <u>date</u> sous la forme "AAAAMMJJ".

N°	Champ	Format
4	Bien qu'il n'y ait plus d'heure limite, il est nécessaire d'indiquer 1630	"1630"

10.8.4 Ligne n°3 à avant-dernière

Il y a autant de lignes que de Sites de Soutirage et les dates sont comprises entre le lundi et le dimanche de la semaine dont le premier jour est indiqué en ligne n°2, champ n°2.

N°	Champs	Format
1	Le code de l'EDE	Le <i>code EDE</i> de l'EDE à laquelle le site appartient, ou vide si le site n'est rattaché à aucune EDE.
2	Identifiant du Site de Soutirage	Le <i>code externe site</i> avec lequel le <u>Site de Soutirage est identifié dans le fichier de périmètre transmis par le GRD à l'OE</u> , pour les Sites de Soutirage raccordés au RPD. Le Code Décompte pour les Sites de Soutirage raccordés au RPT.
3	La date de réalisation de la Courbe de Charge (DATE)	Une <i>date</i> sous la forme "AAAAMMJJ".
4	Le nombre de points de la Courbe de Charge (NB_PTS_CHRONIQUE)	Ce nombre vaut toujours 96 sauf pour les journées de changement d'heure où il vaut 92 (<i>pour la journée de passage à l'heure d'été</i>) ou 100 (<i>pour la journée de passage à l'heure d'hiver</i>).
5	La puissance moyenne réalisée pour les premières 15 minutes de la journée (VAL1 pour la période [00:00, 00:15[)	La puissance est exprimée en kW (nombre entier composé de 6 chiffres maximum).
6... NB_PTS_CHRONIQUE+4	La puissance moyenne réalisée pour le ième point 15 minutes de la journée (VAL2... VAL NB_PTS_CHRONIQUE)	La règle est la même que pour le 1 ^{er} point de la journée (VAL1). Aucune valeur ne doit être indiquée pour les points n°i (VALi) lorsque i > NB_PTS_CHRONIQUE.

10.8.5 Exemple de fichier

Fichier : « PREV_OE_REXSOUSTMESURE_5678C1234X67S91Z_20141212_1630.csv »

10.8.6 Fréquence d'envoi et heure limite de réception par RTE

Les prévisions de consommation portant pour la période S du lundi 00 Heure 00 au dimanche 23 Heures 59 doivent être transmis au plus tard le vendredi de la semaine S-1, dans un fichier unique contenant les prévisions de l'ensemble des sites concernés dans le périmètre de l'Opérateur d'Effacement.

En cas de transmission successive de plusieurs fichiers de prévisions de consommation par un acteur d'Effacement et pour la même semaine, seule la dernière version du fichier reçue avant la date limite est prise en compte.

En l'absence de transmission de la prévision de consommation pour un site donné et un jour donné, celle-ci sera considérée comme égale à zéro (0) et aucune reprévision ne sera acceptée pour l'acteur d'effacement pour le site donné et le jour donné.

10.9 Redéclaration d'une prévision de consommation à la « maille site » des sites de soutirage participant à l'expérimentation sous-mesure

L'Opérateur d'Effacement peut envoyer, au plus tard en J-2, de nouvelles prévisions de consommation, pour la période allant d'un jour J (inclus) au dimanche suivant ce jour J (inclus).

La redéclaration d'une prévision de consommation peut ne porter que sur un sous ensemble des sites pour lesquels une prévision initiale a été transmise.

10.9.1 Nom du fichier

N°	Champ	Format
1	Le type du fichier	"REPREV_OE_REXSOUSTMESURE" (en majuscules).
2	Le code EIC de l'acteur qui a créé le fichier (un OE)	Un <u>code EIC</u> .
3	La date limite de réception du fichier par RTE.(J-2 pour une reprévision commençant le jour J) Bien qu'il n'y ait plus d'heure limite, il est nécessaire d'associer à la date AAAAMMJJ la partie _1630	Une <u>horodate</u> sous la forme "AAAAMMJJ_1630".
4	L'extension du fichier	".csv" (en minuscules).

La forme générale du nom du fichier est :

REPREV_OE_REXSOUSTMESURE_[Code EIC de l'OE]_[Date limite de réception]_1630.csv

10.9.2 Ligne n°2 du fichier

N°	Champ	Format
1	Le code EIC l'acteur qui a créé le fichier (un OE)	Un <u>code EIC</u> .
2	Le premier jour J de reprévision	Une <u>date</u> sous la forme "AAAAMMJJ".
3	La date limite de réception du fichier par RTE, (J-2 pour une reprévision commençant le jour J)	Une <u>date</u> sous la forme "AAAAMMJJ".
4	Bien qu'il n'y ait plus d'heure limite, il est nécessaire d'indiquer 1630	"1630"

10.9.3 Ligne n°3 à avant-dernière

Il y a autant de lignes que de Sites de Soutirage pour lesquels une nouvelle prévision de consommation est transmise, multiplié par le nombre de jours pour lesquels une reprévision est envoyée (du premier jour de la période de reprévision J au dimanche suivant J).

Le format des données est identique à celui spécifié à l'article 10.8.4 pour les prévisions initiales.

10.9.4 Fréquence d'envoi et heure limite de réception par RTE

L'Opérateur d'Effacement doit transmettre les nouvelles prévisions de consommation pour la période allant d'un jour J (inclus) au dimanche suivant ce jour J au plus tard en J-2.

10.10 Périodes d'indisponibilité à la méthode par historique de consommation

10.10.1 Indisponibilités récurrentes

10.10.1.1 Fréquence d'envoi et heure limite de réception par RTE

L'opérateur d'effacement peut déclarer des journées récurrentes d'indisponibilité par site de soutirage contrôlé par la méthode par historique de consommation. Ce sont des journées ou périodes de courtes durées (dimanche, week-end, jours fériés...) connues à l'avance.

Une déclaration est faite par site de soutirage et par année civile (AAAA). Une seule redéclaration est autorisée par site de soutirage pour l'année civile (AAAA) concernée. La déclaration et l'éventuelle redéclaration ont lieu au plus tard en J-2 pour prendre effet à partir du jour J. Elles couvrent toujours la période allant de la date de déclaration ou redéclaration des indisponibilités du site (documentStartDate dans le corps du document) jusqu'à la fin de l'année concernée (documentEndDate positionné au 31 décembre 23h59min59s de l'année civile concernée). Sur cette période, les indisponibilités initiales des sites concernés sont annulées et remplacées.

Toutes les indisponibilités mentionnées dans le fichier, qui sont en dehors de l'intervalle [documentStartDate;documentEndDate] sont ignorées.

Un fichier ne mentionne que les sites concernés par une nouvelle déclaration ou redéclaration, sans rappeler les déclarations ou redéclarations faites par le passé concernant d'autres sites.

Dans le cas où plusieurs fichiers sont envoyés **dans la même journée**, seul le fichier le plus récent est pris en compte.

10.10.1.2 Nom du fichier

N°	Champ	Format
1	Le type du fichier	"INDHISTREC_OE" (en majuscules).
2	L'année civile sur laquelle portent les déclarations d'indisponibilités récurrentes	Une année sous la forme "AAAA".
3	documentStartDate	Date sous la forme AAAAMMJJ. - 1 ^{er} janvier de AAAA pour une déclaration initiale en A-1 - Jour quelconque de AAAA pour une redéclaration en cours d'année.
4	Code EIC de l'OE	<u>Code EIC</u> de l'émetteur
5	Horodate de création	Date et l'heure de création du fichier sous la forme "AAAAMMJJhhmmss"
6	L'extension du fichier	".csv" (en minuscules).

La forme générale du nom du fichier est :

INDHISTREC_OE_[Année d'Effet]_[documentStartDate]_[Code EIC de l'OE]_[Horodate de création].csv

Pour rappel, dans le cas où plusieurs fichiers dont les noms de fichiers ont les mêmes valeurs pour les champs 1 à 4 (INDHISTREC_OE_[Année d'Effet]_[documentStartDate]) sont envoyés **dans la même journée**, seul le fichier le plus récent est pris en compte.

10.10.1.3 Ligne n°2 du fichier

Cette ligne est identique dans tous les fichiers de ce type. Elle contient les libellés ordonnés des champs des lignes qui suivent :

« ProcessType;DocumentStartDate;DocumentEndDate; Sender;
site_RegisteredResource.mRID;entity_RegisteredResource.mRID;businessType;
start_DateAndOrTime.date ;end_DateAndOrTime.date;Comments;»

10.10.1.4 Ligne n°3 et suivantes

Le fichier comporte une ligne pour chaque période d'indisponibilité déclarée sur un Site de Soutirage.

Chaque ligne comporte les valeurs suivantes pour les champs 1 à 10 :

N°	Champ	Description	Format
1	ProcessType	« A26 Unavailability information »	Texte (50)
2	DocumentStartDate	Date de début de période couverte par le fichier. (cette date doit être strictement supérieure au jour de réception J + 2 jours)	AAAAMMJJ
3	DocumentEndDate	Date de fin de période couverte par le fichier. Il s'agit nécessairement du dernier jour de l'année civile concernée	AAAAMMJJ
4	Sender	<u>Code EIC</u> de l'acteur	Texte (16)
5	site_RegisteredResource.mRID	Site RPT : Code décompte Site RPD : <u>Code externe site</u>	Texte (10)
6	entity_RegisteredResource.mRID	<Vide>	<Vide>
7	businessType	« Consumption Site closed » ou « Cancellation » (*)	Texte (50)
8	start_DateAndOrTime.date	Horodate effective de l'indisponibilité [horodate début]	AAAAMMJJ000 000
9	end_DateAndOrTime.date	Horodate effective de l'indisponibilité [horodate fin]	AAAAMMJJ235 959
10	Comments	Type de journée	Texte (50)

(*) Pour annuler la totalité des indisponibilités jusqu'à la fin de l'année civile, renseigner une seule ligne sur toute la période de redéclaration couverte par le fichier, en positionnant le champ businessType à « Cancellation ».

10.10.1.5 Exemple de fichier

INDHISTREC_OE_2015_20150101_Code_EIC_OE_20141206162800.csv

```
20141206;162800;
ProcessType;DocumentStartDate;DocumentEndDate; Sender;
site_RegisteredResource.mRID;entity_RegisteredResource.mRID;businessType; start_DateAndOrTime.date
;end_DateAndOrTime.date;Comments;A26 Unavailability
information;20150101;20150630235959;Code_EIC_OE;Code Site 1;;Consumption Site
closed;20150101000000;20150101235959;1er de l'an;

A26 Unavailability information;20150101;20150630;Code_EIC_OE;Code Site 1;;Consumption Site
closed;20150404000000;20150404235959;samedi de Paques;

A26 Unavailability information;20150101;20150630;Code_EIC_OE;Code Site 1;;Consumption Site
closed;20150405;20150405;dimanche de Paques;

A26 Unavailability information;20150101;20150630;Code_EIC_OE;Code Site 1;;Consumption Site
closed;20150406000000;20150406235959;lundi de Paques;

A26 Unavailability information;20150101;20150630;Code_EIC_OE;Code Site 1;;Consumption Site
closed;20150525000000;20150525235959;lundi de Pentecote;

A26 Unavailability information;20150101;20150630;Code_EIC_OE;Code Site 1;;Consumption Site
closed;20150514000000;20150514235959;jeudi de l'Ascension;

A26 Unavailability information;20150101;20150630;Code_EIC_OE;Code Site 1;;Consumption Site
closed;20150501000000;20150501235959;1er mai;

A26 Unavailability information;20150101;20150630;Code_EIC_OE;Code Site 2;;Consumption Site
closed;20150104000000;20150104235959;dimanche;

A26 Unavailability information;20150101;20150630;Code_EIC_OE;Code Site 2;;Consumption Site
closed;20150111000000;20150111235959;dimanche;

A26 Unavailability information;20150101;201506302;Code_EIC_OE;Code Site 2;;Consumption Site
closed;201501180000;20150118235959;dimanche;

A26 Unavailability information;20150101;20150630;Code_EIC_OE;Code Site 2;;Consumption Site
closed;20150125000000;20150125235959;dimanche;

A26 Unavailability information;20150101;20150630;Code EIC EDF;Code Site 2;;Consumption Site
closed;20150201000000;20150201235959;dimanche;

A26 Unavailability information;20150101;20150630;Code EIC EDF;Code Site 2;;Consumption Site
closed;20150208000000;20150208235959;dimanche;

A26 Unavailability information;20150101;20150630;Code EIC EDF;Code Site 2;;Consumption Site
closed;20150215000000;20150215235959;dimanche;

A26 Unavailability information;20150101;20150630;Code EIC EDF;Code Site 2;;Consumption Site
closed;20150222000000;20150222235959;dimanche;
```

```
A26 Unavailability information;20150101;20150630;Code EIC EDF;Code Site 2;;Consumption Site
closed;20150301000000;20150301235959;dimanche;

A26 Unavailability information;20150101;20150630;Code EIC EDF;Code Site 2;;Consumption Site
closed;20150308000000;20150308235959;dimanche;

...

A26 Unavailability information;20150101;20150630;Code EIC EDF;Code Site 2;;Consumption Site
closed;20150614000000;20150614235959;dimanche;

A26 Unavailability information;20150101;20150630;Code EIC EDF;Code Site 2;;Consumption Site
closed;20150621000000;20150621235959;dimanche;

A26 Unavailability information;20150101;20150630;Code EIC EDF;Code Site 2;;Consumption Site
closed;20150628000000;20150628235959;dimanche;

A26 Unavailability information;20150101;20150630;Code EIC EDF;Code Site 2;;Consumption Site
closed;20150107000000;20150107235959;mercredi;

A26 Unavailability information;20150101;20150630;Code EIC EDF;Code Site 2;;Consumption Site
closed;20150114000000;20150114235959;mercredi;

A26 Unavailability information;20150101;20150630;Code EIC EDF;Code Site 2;;Consumption Site
closed;20150121000000;20150121235959;mercredi;

...

A26 Unavailability information;20150101;20150630;Code EIC EDF;Code Site 2;;Consumption Site
closed;20150617000000;20150617235959;mercredi;

A26 Unavailability information;20150101;20150630;Code EIC EDF;Code Site 2;;Consumption Site
closed;20150624000000;20150624235959;mercredi;

<EOF>
```

10.10.2 Indisponibilités Exceptionnelles

10.10.2.1 Fréquence d'envoi et heure limite de réception par RTE

Les indisponibilités exceptionnelles sont connues à plus court-terme (arrêt pour maintenance, fortuit...), et déclarées dans le cadre d'un calendrier mensuel. L'opérateur d'effacement déclare pour un mois M que un (ou plusieurs) site(s) a (ont) des périodes d'indisponibilité (il s'agit a minima de la journée ou d'un nombre quelconque de jours consécutifs).

L'opérateur d'effacement transmet à RTE, au plus tard en J-2, les indisponibilités exceptionnelles pour effet à partir de J pour les sites concernés.

L'opérateur d'effacement a la possibilité de modifier le calendrier mensuel des indisponibilités exceptionnelles en cours de mois sans limite du nombre de redéclarations. Toutefois, le nombre de jours d'indisponibilités exceptionnelles pour un site donné est limité à 49j/an répartis sur 5 périodes disjointes.

Dans le cas où plusieurs fichiers sont envoyés **dans la même journée**, seul le fichier le plus récent est pris en compte.

10.10.2.2 Description

N°	Champ	Format
1	Le type du fichier	" INDHISTEXC_OE " (en majuscules).
2	L'année civile et le mois sur lesquels portent les déclarations d'indisponibilités exceptionnelles	Une année et un mois sous la forme "AAAAMM".
3	documentStartDate	Date de début de validité (elle est supérieure ou égale à J+2 par rapport à la date de réception du fichier) sous la forme AAAAMMJJ.
4	Code EIC de l'OE	<u>Code EIC</u> de l'émetteur
5	Horodate de création	Date et l'heure de création du fichier sous la forme "AAAAMMJJhhmmss"
6	L'extension du fichier	".csv" (en minuscules).

La forme générale du nom est :

INDHISTEXC_OE_[Année et Mois d'Effet]_[documentStartDate]_[Code EIC de l'OE]_[Horodate de création.csv

Pour rappel, dans le cas où plusieurs fichiers dont les noms de fichiers ont les mêmes valeurs pour les champs 1 à 4 (INDHISTEXC_OE_[Année et Mois d'Effet]_[documentStartDate]_[Code EIC de l'OE]) sont envoyés **dans la même journée**, seul le fichier le plus récent est pris en compte.

10.10.2.3 Ligne n°2

Cette ligne est identique dans tous les fichiers de ce type. Elle contient les libellés ordonnés des champs des lignes qui suivent :

« ProcessType;DocumentStartDate;DocumentEndDate; Sender;
site_RegisteredResource.mRID; entity_RegisteredResource.mRID;
businessType;start_DateAndOrTime.date;end_DateAndOrTime.date;Comments »

10.10.2.4 Ligne n°3 et suivantes

Cette ligne comporte les valeurs pour les champs 1 à 10 :

N°	Champ	Description	Format
1	ProcessType	« A26 Unavailability information »	Texte (50)
2	DocumentStartDate	Date de début de période couverte par la déclaration. Elle doit être supérieure ou égale à J+2 par rapport à la date de réception du fichier et égale au [documentStartDate] indiquée dans le nom du fichier	AAAAMMJJ
3	DocumentEndDate	Date de fin de période couverte par la déclaration	AAAAMMJJ
4	Sender	<u>Code EIC</u> de l'acteur	Texte (10)
5	site_RegisteredResource.mRID	Site RPT : Code décompte Site RPD : <u>Code externe site</u>	Texte (10)
6	entity_RegisteredResource.mRID	Vide	<vide>
7	businessType	A76 Load unavailability Ou « Cancellation » (*)	Texte (50)
8	start_DateAndOrTime.date	Horodate effective de l'indisponibilité [horodate début]	AAAAMMJJ000000
9	end_DateAndOrTime.date	Horodate effective de l'indisponibilité [horodate fin]	AAAAMMJJ235959
10	Comments	Type de journée	Texte (50)

Exemple de fichiers :

INDHISTEXC_OE_201501_20150105_Code EIC OE_20141226162800.csv

```

20141226;162800;
ProcessType;DocumentStartDate;DocumentEndDate;Version;Sender;mRID;businessType;
start_DateAndOrTime.date;end_DateAndOrTime.date;Comments;
A26 Unavailability information;20150105;20150131;Code EIC OE;Code Site 1;;A76 - Load
unavailability;20150107000000;20150109235959;Maintenance;
A26 Unavailability information;20150105;20150131;Code EIC OE;Code Site 2;;A76 - Load
unavailability;20150109000000;20150129235959;Arrêt mensuel;
<EOF>

```

10.11 Déclaration du périmètre des sites participant à l'expérimentation sous-mesure au titre du mois M

10.11.1 Description

L'Opérateur d'Effacement déclare à RTE le périmètre des Sites de Soutirage Qualifiés pour la sous-mesure et participant à l'expérimentation sous-mesure au titre du mois M. Cette déclaration doit être réalisée au titre du mois M, même s'il n'y a pas eu d'évolution du périmètre entre les mois M-1 et M.

Un fichier contient les Sites de Soutirage Qualifiés pour la sous-mesure et participant à l'expérimentation sous-mesure au titre du mois M :

10.11.2 Nom du fichier

N°	Champ	Format
1	Le type du fichier	"NEBEF_SITESOUSMESURE"(en majuscules).
2	Le mois d'application du référentiel	Sous la forme "AAAAMM"
3	Le code EIC de l'acteur qui a créé le fichier (un OE)	Un <u>code EIC</u> .
4	La date et l'heure de création du fichier	Une <u>horodate</u> sous la forme "AAAAMMJJhhmmss".
5	L'extension du fichier	".csv" (en minuscules) .

La forme générale du nom du fichier est :

NEBEF_SITESOUSMESURE_[Mois application référentiel]_[CODE EIC de l'OE]_[Horodatage de création].csv

10.11.3 Ligne n°2 du fichier

N°	Champ	Format
1	Le code EIC de l'acteur qui a créé le fichier (un OE)	Un <u>code EIC</u> .
2	Le mois d'application du référentiel	sous la forme "AAAAMM".

10.11.4 Ligne n°3 du fichier

Cette ligne est identique dans tous les fichiers de ce type. Elle contient les libellés ordonnés des champs des lignes qui suivent :

"CODE_EXTERNE_SITE;TYPE_RESEAU;"

10.11.5 Ligne n°4 à avant-dernière

Il y a autant de lignes que de Sites de Soutirage Qualifiés pour la sous-mesure et participant à l'expérimentation sous-mesure au titre du mois M.

N°	Champs	Format
1	Le code site du Site de Soutirage (CODE_EXTERNE_SITE)	Site RPT : Code décompte Site RPD : <u>Code externe site</u>
2	Le type de réseau auquel est raccordé le site (TYPE_RESEAU)	RPD ou RPT

10.11.6 Exemple de fichier

Fichier : « NEBEF_SITESOUSMESURE_202106_5678C1234X67S91Z_20210504150001.csv »

```

20210504;150001;
5678C1234X67S91Z;202106;
CODE_EXTERNE_SITE;TYPE_RESEAU;
PRM123456;RPD
PDL12345567;RPD
12345678;RPT
<EOF>

```

10.11.7 Fréquence d'envoi et heure limite de réception par RTE

Le référentiel du mois M doit être transmis à RTE 10 jours ouvrés avant le 1^{er} jour du mois M en un unique fichier.

10.12 Collecte des versements anticipés

10.12.1 Description

La valorisation d'un effacement de consommation sur les marchés de l'énergie donne lieu à un versement de l'Opérateur d'Effacement vers les Fournisseurs d'Electricité des Sites de Soutirage effacés. Les Opérateurs d'Effacement qui n'ont pas de garantie bancaire couvrent l'encours en effectuant, par virement bancaire, des paiements anticipés des sommes dues au titre du versement.

10.12.2 Formalisme

Le libellé d'Opération à utiliser pour le virement bancaire doit suivre le formalisme suivant :

Une chaîne de caractère sous la forme : [AAMM]VA[Code client RTE]

Avec :

N°	Champ	Format	Nombre de caractères
1	Le mois auquel le versement anticipé est attribué (mois en cours M ou mois suivant M+1)	un <i>mois</i> MM et de l'année AA sous la forme AAMM.	4
2	Une chaîne indiquant qu'il s'agit d'un versement anticipé	« VA »	2
3	Le code client RTE	Code qui sera communiqué par RTE. Il s'agit d'un champ numérique dont la longueur peut atteindre jusqu'à 10 chiffres.	10 au plus

10.12.3 Fréquence d'envoi et heure limite de réception par RTE

Les paiements anticipés sur le compte Fonds pour la Collecte et le Paiement du Versement peuvent être effectués pendant les Mois Civils M-1 et M pour le versement dû au titre des effacements effectués au cours du Mois Civil M.

10.13 Régularisation financière mensuelle

10.13.1 Description

Les versements mensuels dus par les Opérateurs d'Effacement suite à la facturation du versement s'effectuent auprès de RTE par virement bancaire.

10.13.2 Formalisme

Le libellé d'Opération à utiliser pour le virement bancaire mensuel doit suivre le formalisme suivant :

Une chaîne de caractère sous la forme : [n°facture RTE]PF[Code client RTE]

Avec :

N°	Champ	Format	Nombre de caractères
1	N° de facture	Code qui sera communiqué par RTE. Il s'agit d'un champ numérique avec une longueur de 10 chiffres.	10
2	Une chaîne de caractère indiquant qu'il s'agit d'un paiement de facture	PF	2
3	Le code client RTE	Code qui sera communiqué par RTE. Il s'agit d'un champ numérique dont la longueur peut atteindre jusqu'à 10 chiffres.	10 au plus

10.13.3 Fréquence d'envoi et heure limite d'envoi par RTE

La fréquence de ces régularisations est mensuelle. L'Opérateur d'Effacement procède au paiement des factures émises par RTE dans les cinq (5) Jours à compter de leur date d'émission.

11. DONNEES TRANSMISES PAR LES FOURNISSEURS D'ELECTRICITE A RTE

Ce chapitre présente les données transmises par les Fournisseurs d'Electricité à RTE dans le cadre prévu par les Règles NEBEF.

11.1 Sites de Soutirage raccordés au RPT ayant souscrit une offre d'Effacement Indissociable de la Fourniture

11.1.1 Description

Chaque Fournisseur d'Electricité transmet à RTE la liste des Sites de Soutirage raccordés au Réseau Public de Transport d'Electricité qui ont souscrit à une offre d'effacement indissociable de la fourniture.

Ce fichier est envoyé tous les Mois Civils.

11.1.2 Nom du fichier

N°	Champ	Format
1	Le type du fichier	"NEBEF_REFST_EIF_FE" (en majuscules).
2	Le mois de validité de ces informations	Un <i>mois</i> sous la forme "AAAAMM".
3	Le code EIC de l'acteur qui a créé le fichier (un Fournisseur d'Electricité)	Un <i>code EIC</i> .
4	La date et l'heure de création du fichier	Une <i>horodate</i> sous la forme "AAAAMMJJhhmms".
5	L'extension du fichier	".csv" (en minuscules).

La forme générale du nom du fichier est :

NEBEF_REFST_EIF_FE_[Mois de validité]_[Code EIC du Fournisseur]_[Horodate de création].csv

11.1.3 Ligne n°2 du fichier

N°	Champ	Format
1	Le code EIC de l'acteur qui a créé le fichier (un Fournisseur d'Electricité)	Un <i>code EIC</i> .
2	Le mois de validité de ces informations	Un <i>mois</i> sous la forme "AAAAMM".

11.1.4 Ligne n°3 du fichier

Cette ligne est identique dans tous les fichiers de ce type. Elle contient, afin d'améliorer la lisibilité des fichiers, les libellés ordonnés des champs des lignes qui suivent :

« CODE{EIF;TYPE_SITE;ID_SITE »

11.1.5 Ligne n°4 à avant dernière

Chaque ligne du fichier correspond à un Site de Soutirage raccordé au RPT et ayant souscrit à une offre d'effacement indissociable de la fourniture, dans le format suivant :

N°	Champ	Format
1	Le code de l'offre d'effacement indissociable de la fourniture à laquelle le Site de Soutirage a souscrit (CODE{EIF)	Un CODE{EIF
2	Le type d'identifiant du site (TYPE_SITE)	« CART », « SIRET » ou « DECOMPTE »
3	L'identifiant unique du Site de Soutirage (ID_SITE)	Le numéro de contrat CART, le numéro de SIRET ou le numéro de contrat de service de décompte

11.1.6 Exemple de fichier

Fichier « NEBEF_REFST{EIF_FE_201209_1598765432C1234X_20120822141234.csv »

```

20120822;141234
1598765432C1234X;201209
CODE{EIF;TYPE_SITE;ID_SITE
EIF_FOU1_001;CART;300016
EIF_FOU1_001;CART;302018
EIF_FOU1_001;CART;303575
EIF_FOU1_023;CART;300019
...
<EOF>

```

11.1.7 Fréquence d'envoi et heure limite de réception par RTE

Chaque Fournisseur d'Electricité transmet à RTE un fichier par Mois Civil.

Le fichier doit être transmis à RTE au plus tard le Jour Ouvré précédant les 10 derniers Jours Ouvrés du Mois Civil de validité de ces informations. Seul le fichier reçu dans les délais et dont la date de création présente dans son libellé est la plus récente sera pris en compte.

11.2 Activation des offres d'Effacement Indissociable de la Fourniture sur les sites de soutirages RPT

11.2.1 Description

Les Fournisseurs d'Electricité transmettent à RTE les périodes d'activation des Périodes Mobiles des offres d'Effacement Indissociable de la Fourniture auxquelles ont souscrit des Sites de Soutirage de leur périmètre raccordés au Réseau Public de Transport.

Les Fournisseurs d'Electricité transmettent à RTE un fichier pour chaque jour et chaque offre EIF activée sur la journée considérée.

11.2.2 Nom du fichier

N°	Champ	Format
1	Le type du fichier	"NEBEF_PEIF_FE" (en majuscules).
2	La date d'activation de l'EIF	Une <u>date</u> sous la forme "AAAAMMJJ".
4	Le code EIC de l'acteur qui a créé le fichier (un fournisseur)	Un <u>code EIC</u> .
5	La date et l'heure de création du fichier	Une <u>horodate</u> sous la forme "AAAAMMJJhhmmss".
6	L'extension du fichier	".csv" (en minuscules).

La forme générale du nom du fichier est :

NEBEF_PEIF_FE_[Date d'activation]_[Code EIC du Fournisseur]_[Horodate de création].csv

11.2.3 Ligne n°2 du fichier

N°	Champ	Format
1	Le code EIC de l'acteur qui a créé le fichier	Un <u>code EIC</u> .
2	La date d'activation de l'EIF	Une <u>date</u> sous la forme "AAAAMMJJ".

11.2.4 Ligne n°3 du fichier

Cette ligne est identique dans tous les fichiers de ce type. Elle contient les libellés ordonnés des champs des lignes qui suivent :

"CODE{EIF;DATE_HEURE_PREAVIS; DATE_HEURE_DEBUT{EIF;DATE_HEURE_FIN{EIF"

11.2.5 Ligne n°4 à avant dernière

Chaque ligne du fichier indique une période d'activation de l'offre d'Effacement Indissociable de la Fourniture sur la date d'activation de l'EIF. Si l'activation porte sur une unique plage temporelle, le fichier ne contient qu'une ligne ; si l'activation porte sur plusieurs plages distinctes, le fichier contient autant de lignes que de plages d'activation distinctes.

	Champ	Format
1	Le code de l'offre d'effacement indissociable de la fourniture activé (CODE{EIF})	Un <i>code EIF</i> .
2	La date et l'heure à laquelle le préavis d'activation de l'Effacement Indissociable de la Fourniture a été transmis aux Sites de Soutirage ayant souscrit l'offre (DATE_HEURE_PREAVIS)	Une <i>horodate</i> sous la forme "AAAAMMJJhhmmss".
3	La date et l'heure de début d'activation de l'offre EIF (DATE_HEURE_DEBUT{EIF})	Une <i>horodate</i> sous la forme "AAAAMMJJhhmmss".
4	La date et l'heure de fin d'activation de l'offre EIF (DATE_HEURE_FIN{EIF})	Une <i>horodate</i> sous la forme "AAAAMMJJhhmmss".

11.2.6 Exemple de fichier

Fichier : « NEBEF_PEIF_FE_20161104_5678C1234X67S91Z_20161103064851.csv »

```
20161103;064851;
5678C1234X67S91Z;20161104;
CODE{EIF};DATE_HEURE_PREAVIS; DATE_HEURE_DEBUT{EIF};DATE_HEURE_FIN{EIF
EIF_ABC_001;20161103093000;20161104070000;20161104230000
<EOF>
```

11.2.7 Fréquence d'envoi et heure limite de réception par RTE

L'activation d'une offre d'Effacement Indissociable de la Fourniture sur des Sites de Soutirage RPT pour un Jour J doit être Notifiée à RTE par le fournisseur d'électricité dès que possible, et au plus tard dix jours ouvrés avant la fin du mois M+1 pour les activations EIF portant sur le mois M.

12. DONNEES TRANSMISES PAR RTE AUX OPERATEURS D'EFFACEMENT

Ce chapitre présente l'ensemble des données transmises par RTE aux Opérateurs d'Effacement conformément aux Règles NEBEF.

12.1 Programmes d'Effacement Retenus

A la suite de la réception d'un Programme d'Effacement Déclaré, RTE informe l'Opérateur d'Effacement du résultat du traitement du Programme d'Effacement Déclaré.

12.1.1 Description

Un Programme d'Effacement Déclaré par l'Opérateur d'Effacement doit respecter les conditions définies dans les règles NEBEF en vigueur et dans les règles NEBEF SI. Un Programme d'Effacement Déclaré ne respectant pas l'une des conditions susmentionnées est déclaré invalide.

RTE informe l'Opérateur d'Effacement de l'invalidité du Programme d'Effacement Déclaré ou de la validité du Programme d'Effacement Déclaré, en Notifiant un fichier ACK au format XML. Dans le cas où le Programme d'Effacement Déclaré est valide, RTE transmet à l'OE le Programme d'Effacement Retenu PEC_OE intégrant le cas échéant des corrections sur certains pas :

12.1.2 Nom du fichier

N°	Champ	Format
1	Le type du fichier	"PEC_OE" (en majuscules).
2	La date "J" à laquelle sont prévus d'être réalisés les effacements déclarés	Une <u>date</u> sous la forme "AAAAMMJJ".
3	L'heure du guichet	Une heure sous la forme "hhmm" où "hh" représente une heure sur 2 chiffres (00 à 23), et "mm" représente une minute sur deux chiffres (00 à 59).
4	Le code EIC de l'acteur à qui est destiné le fichier (un OE)	Un <u>code EIC</u> .
5	La date et l'heure de création du fichier	Une <u>horodate</u> sous la forme "AAAAMMJJhhmmss".
6	L'extension du fichier	".csv" (en minuscules).

La forme générale du nom du fichier est :

PEC_OE_[Date d'Effacement]_[Heure Guichet]_[Code EIC d'un OE]_[Horodate de création].csv

12.1.3 Ligne n°2 du fichier

N°	Champ	Format
1	Le code EIC de l'acteur à qui est destiné le fichier	Un <u>code EIC</u> .
2	La date de réalisation des effacements déclarés (Date J)	Une <u>date</u> sous la forme "AAAAMMJJ".
3	L'heure du guichet	Une heure sous la forme "hhmm" où "hh" représente une heure sur 2 chiffres (00 à 23), et "mm" représente une minuté sur deux chiffres (00 à 59).

12.1.4 Ligne n°3 du fichier

Cette ligne est identique dans tous les fichiers de ce type. Elle contient les libellés ordonnés des champs des lignes qui suivent :

"CODE_EDE;TYPE_CHRONIQUE;NB_PTS_CHRONIQUE;VAL1;VAL2;VAL3;VAL4;VAL5;VAL6;VAL7;VAL8;VAL9;VAL10;VAL11;VAL12;VAL13;VAL14;VAL15;VAL16;VAL17;VAL18;VAL19;VAL20;VAL21;VAL22;VAL23;VAL24;VAL25;VAL26;VAL27;VAL28;VAL29;VAL30;VAL31;VAL32;VAL33;VAL34;VAL35;VAL36;VAL37;VAL38;VAL39;VAL40;VAL41;VAL42;VAL43;VAL44;VAL45;VAL46;VAL47;VAL48;VAL49;VAL50;VAL51;VAL52;VAL53;VAL54;VAL55;VAL56;VAL57;VAL58;VAL59;VAL60;VAL61;VAL62;VAL63;VAL64;VAL65;VAL66;VAL67;VAL68;VAL69;VAL70;VAL71;VAL72;VAL73;VAL74;VAL75;VAL76;VAL77;VAL78;VAL79;VAL80;VAL81;VAL82;VAL83;VAL84;VAL85;VAL86;VAL87;VAL88;VAL89;VAL90;VAL91;VAL92;VAL93;VAL94;VAL95;VAL96;VAL97;VAL98;VAL99;VAL100; "

12.1.5 Ligne n°4 du fichier

Cette ligne contient une Courbe de Charge qui correspond au Programme d'Effacement Retenu pour une unique Entité d'Effacement et pour la "date de réalisation" indiquée dans le 2^{ème} champ de la ligne n° 2.

A noter que le fichier intégrera également les Courbes de charge relatives aux Programmes d'Effacement déjà Retenus pour les autres Entités d'Effacement et pour la même date de réalisation.

	Champ	Format
1	Le code de l'EDE associée au Programme d'Effacement Retenu (CODE_EDE)	Un <u>code EDE</u> .
2	Le type de la courbe (TYPE_CHRONIQUE)	"PEC" ("Programme d'Effacement Retenu").

12.1.7 Fréquence et heure limite d'envoi par RTE

RTE transmet à l'Opérateur d'Effacement le Programme d'Effacement Retenu dans un délai de 30 minutes suivant la réception du Programme d'Effacement Déclaré.

12.2 Chronique d'Effacement Réalisé

12.2.1 Description

Au plus tard le quatrième Jour Ouvré du Mois Civil M+2, RTE met à disposition de l'Opérateur d'Effacement pour le Mois Civil M les Chroniques d'Effacement Réalisé pour chaque Entité d'Effacement constitutive de son Périmètre d'Effacement, en distinguant, pour chacune :

- la part associée à chaque Site de Soutirage en modèle corrigé;
- la part associée aux Sites de Soutirage en modèle contractuel;
- la part associée à chaque Barème Forfaitaire pour les Sites de Soutirage en modèle régulé;
- la Chronique d'effacement total de l'EDE pour la journée

Le fichier contient des Courbes de Charge par Entité d'Effacement qui couvrent une période d'un Mois Civil au Pas 15 minutes.

12.2.2 Nom du fichier

N°	Champ	Format
1	Le type du fichier	"PER_OE" (en majuscules).
2	Mois de validité	Un <u>mois</u> sous la forme "AAAAMM".
3	Le code EIC de l'acteur pour qui est destiné le fichier (un OE)	Un <u>code EIC</u> .
4	La date et l'heure de création du fichier	Une <u>horodate</u> sous la forme "AAAAMMJJhhmmss".
5	L'extension du fichier	".csv" (en minuscules).

La forme générale du nom du fichier est :

PER_OE_[Mois de validité]_[Code EIC de l'OE]_[Horodate de création].csv

12.2.3 Ligne n°2 du fichier

N°	Champ	Format
1	Le code EIC de l'acteur à qui est destiné le fichier	Un <u>code EIC</u> .
2	Le mois de validité sur lequel porte le contrôle.	Une <u>date</u> sous la forme "AAAAMM".

12.2.4 Ligne n°3 du fichier

Cette ligne est identique dans tous les fichiers de ce type. Elle contient les libellés ordonnés des champs des lignes qui suivent :

```
"CODE_EDE;CATEGORIE/BAREME/SITE;DATE;VAL1;VAL2;VAL3;VAL4;VAL5;VAL6;VAL7;VAL8;VAL9;VAL10;VAL11;VAL12;VAL13;VAL14;VAL15;VAL16;VAL17;VAL18;VAL19;VAL20;VAL21;VAL22;VAL23;VAL24;VAL25;VAL26;VAL27;VAL28;VAL29;VAL30;VAL31;VAL32;VAL33;VAL34;VAL35;VAL36;VAL37;VAL38;VAL39;VAL40;VAL41;VAL42;VAL43;VAL44;VAL45;VAL46;VAL47;VAL48;VAL49;VAL50;VAL51;VAL52;VAL53;VAL54;VAL55;VAL56;VAL57;VAL58;VAL59;VAL60;VAL61;VAL62;VAL63;VAL64;VAL65;VAL66;VAL67;VAL68;VAL69;VAL70;VAL71;VAL72;VAL73;VAL74;VAL75;VAL76;VAL77;VAL78;VAL79;VAL80;VAL81;VAL82;VAL83;VAL84;VAL85;VAL86;VAL87;VAL88;VAL89;VAL90;VAL91;VAL92;VAL93;VAL94;VAL95;VAL96;VAL97;VAL98;VAL99;VAL100;"
```

12.2.5 Ligne n°4 à avant-dernière

Le fichier doit contenir une ligne de cette forme pour chaque Entité d'Effacement et chaque date pour lesquelles le contrôle du réalisé a été effectué.

	Champ	Format
1	Le code de l'EDE effacée (CODE_EDE)	Un <u>code EDE</u> .
2	La répartition selon laquelle la Chronique d'Effacement Réalisé est fournie	Selon la nature de la répartition associée à la courbe de charge, ce champ peut prendre les valeurs suivantes : <ul style="list-style-type: none">- pour la Chronique d'Effacement Réalisé de l'EDE : « TOTAL »- pour la répartition selon le modèle de versement :<ul style="list-style-type: none">○ l'identifiant du site de soutirage, pour les sites au modèle Corrigé○ « CONTRACTUEL » pour les sites au modèle Contractuel○ « TELERELEVE », « PROFILE_BASE » ou « PROFILE_NON_BASE » pour la répartition par barème forfaitaire des volumes attribués aux sites au modèle Régulé

	Champ	Format
3	La date de réalisation de la Courbe de Charge (DATE)	Une date sous la forme "AAAAMMJJ" qui doit être une des 7 journées possibles de la semaine.
4	La puissance moyenne effacée pour l'EDE et pour le premier pas 15 minutes de la journée (VAL1)	La puissance est exprimée en MW avec une précision maximale au kW, c'est-à-dire avec trois décimales au plus. Les dernières décimales peuvent être égales à 0.
5... NB_PTS_CHRONIQUE+3	La puissance moyenne effacée pour l'EDE pour le ième pas 15 minutes de la journée (VAL2... VAL NB_PTS_CHRONIQUE)	La règle est la même que pour le 1 ^{er} pas 15 minutes de la journée (VAL1). Aucune valeur n'est indiquée pour les points n°i (VALi) lorsque i > NB_PTS_CHRONIQUE. Avec : NB_PTS_CHRONIQUE = toujours 96 sauf pour les journées de changement d'heure où il vaut 92 (<i>pour la journée de passage à l'heure d'été</i>) ou 100 (<i>pour la journée de passage à l'heure d'hiver</i>).

12.2.6 Exemple de fichier

Fichier : « PER_OE_201210_5678C1234X67S91Z_20121206090751.csv »

12.3.3 Ligne n°1 du fichier

Cette ligne est identique dans tous les fichiers de ce type. Elle contient les libellés ordonnés des champs des lignes qui suivent :

« METHODE;RESEAU;CODE_SITE_TLRV;NOM_SITE_TLRV;CAPA_EFF_MIN;NOM_OE;CODE_EIC_OE;NOM_GRD;CODE_EIC_GRD;DATE_DEMANDE;DATE_DEBUT_TEST;DATE_FIN_TEST;VARIANTE;DEROG;STATUT_DEMANDE;MOTIF;DATE_EFFET;»

12.3.4 De la Ligne n°2 du fichier à la dernière ligne

Description des champs :

Champ	Description	Valeur ou format
Du champ « Méthode » au champ « DEROG »		Reprise des valeurs contenues dans le formulaire de demande d'homologation soumis par l'OE
STATUT_DEMANDE	Statut associé à la demande d'homologation du site après contrôle	« HOMOLOGATION_ACCEPTEE » Ou « SUPPRESSION_ACCETPEE » « REJET_DEMANDE »
MOTIF	Motif de rejet de la demande d'homologation	« STRUCTURE_CODE_INCOHERENTE » et/ou « ACTEUR_INCONNU » Et/ou « GRD_INCONNU » Et/ou « HOMOLOGATION_EN_COURS » Et/ou « DELAI_CARENCE_NON_RESPECTE » Ou « SITE_NON_HOMOLOGUE » Ou vide
DATE_EFFET	1 ^{er} jour au plus tôt du rattachement effectif du site à une EDE à la méthode associée (sous réserve de la demande de rattachement du site à l'EDE à la méthode associée)	Date au format AAAAMMJJ

12.4 Régularisation financière mensuelle

12.4.1 Notification

12.4.1.1 Description

Suite à la certification des effacements, une facture, correspondant au solde entre le montant des effacements réalisés et la somme des versements quotidiens sera envoyée par voie postale à l'Opérateur d'Effacement.

Une version numérique de la facture, au format PDF, sera communiquée en amont et par courriel à l'Opérateur d'Effacement.

12.4.1.2 Fréquence d'envoi et heure limite d'envoi par RTE

Un courriel par Opérateur d'Effacement pour chaque Mois Civil où il existe au moins un Programme d'Effacement Déclaré pour l'Opérateur d'Effacement, communiqué au plus tard le quatrième (4) Jour Ouvré du Mois Civil M+2.

13. DONNEES TRANSMISES PAR RTE AUX GESTIONNAIRES DE RESEAU DE DISTRIBUTION

13.1 Liste des EDE actives

13.1.1 Description

Sept jours ouvrés avant la fin de chaque mois M, RTE met à disposition des GRD la liste provisoire des EDE actives. Cette liste n'a qu'une valeur indicative, malgré toute l'attention portée par RTE à l'établir.

Le 1^{er} Jour Ouvré du mois M+1, RTE met à disposition des GRD la liste définitive des EDE actives pour le mois M+1.

13.1.2 Nom du fichier

N°	Champ	Format
1	Le type du fichier	"LISTE_EDE_GRD" (en majuscules).
2	Le mois concerné par la liste des EDEs	Une date sous la forme « AAAAMM »
3	Statut des données envoyées	Une chaîne de caractères : <DECLARATIF> ou <FINAL>
4	La date et l'heure de création du fichier	Une <i>horodate</i> sous la forme "AAAAMMJJhhmmss".
5	L'extension du fichier	« .csv » (en minuscules).

La forme générale du nom du fichier est : LISTE_EDE_GRD_[AAAAMM]_[<DECLARATIF> ou <FINAL>]__[Horodate de création].csv

13.1.3 Ligne n°1 du fichier

N°	Champ	Format
1	le mois sur lequel porte la liste des EDEs actives	Une date sous la forme « AAAAMM »
2	Statut des données envoyées	Une chaîne de caractères : <DECLARATIF> ou <FINAL>

13.1.4 Ligne n°2 du fichier

Cette ligne est identique dans tous les fichiers de ce type. Elle contient les libellés ordonnés des champs des lignes qui suivent :

« CODE_EDE;TYPE_EDE;METHODE_CONTROLE_REALISE; »

13.1.5 Ligne n°3 à dernière

N°	Champ	Format
1	le Code de l'EDE ;	Un CODE_EDE
2	TYPE_EDE	Soutirage Profilé ou Soutirage Télérelevé
3	la méthode de certification associée à l'EDE	« RECTANGLE », « SITE_A_SITE », « PREVISION » ou « HISTORIQUE ».

13.1.6 Exemple de fichier

```
202312 ;DECLARATIF ;  
  
CODE_EDE;TYPE_EDE;METHODE_CONTROLE_REALISE;  
  
EDE0001;Soutirage Profilé;SITE_A_SITE;  
  
EDE0002;Soutirage Télérelevé;PREVISION;  
  
EDE0003;Soutirage Télérelevé;HISTORIQUE;  
  
EDE0004;Soutirage Télérelevé;RECTANGLE;
```

13.1.7 Fréquence et heure limite d'envoi par RTE

La liste des EDE actives est mise à jour en temps réel par RTE. Cette liste est mise disposition des GRD selon les modalités indiquées dans le tableau en Annexe 1. La liste des EDE actives et les informations associées sont téléchargeables au format csv.

13.2 Programme d'Effacement Retenu

13.2.1 Description

RTE transmet à chaque Gestionnaire de Réseau de Distribution la part des Programmes d'Effacement Retenus attribuée aux Site de Soutirage raccordés à leur Réseau pour la journée J.

13.2.2 Nom du fichier

N°	Champ	Format
1	Le type du fichier	"PEC_GRD" (en majuscules).
2	La date "J" à laquelle sont prévus d'être réalisés les effacements déclarés	Une <u>date</u> sous la forme "AAAAMMJJ".
3	Le code EIC de l'acteur à qui est destiné le fichier (un GRD)	Un <u>code EIC</u> .
4	La date et l'heure de création du fichier	Une <u>horodate</u> sous la forme "AAAAMMJJhhmmss".
5	L'extension du fichier	".csv" (en minuscules).

La forme générale du nom du fichier est :

PEC_GRD_[Date Effacement]_[Code EIC du GRD]_[Horodate de création].csv

13.2.3 Ligne n°2 du fichier

N°	Champ	Format
1	Le code EIC de l'acteur à qui est destiné le fichier (un GRD)	Un <u>code EIC</u> .
2	La date "J" à laquelle sont prévus d'être réalisés les effacements déclarés	Une <u>date</u> sous la forme "AAAAMMJJ".

13.2.4 Ligne n°3 du fichier

Cette ligne est identique dans tous les fichiers de ce type. Elle contient les libellés ordonnés des champs des lignes qui suivent :

"CODE_EDE;TYPE_EDE;NB_PTS_CHRONIQUE;VAL1;VAL2;VAL3;VAL4;VAL5;VAL6;VAL7;VAL8;VAL9;VAL10;VAL11;VAL12;VAL13;VAL14;VAL15;VAL16;VAL17;VAL18;VAL19;VAL20;VAL21;VAL22;VAL23;VAL24;VAL25;VAL26;VAL27;VAL28;VAL29;VAL30;VAL31;VAL32;VAL33;VAL34;VAL35;VAL36;VAL37;VAL38;VAL39;VAL40;VAL41;VAL42;VAL43;VAL44;VAL45;VAL46;VAL47;VAL48;VAL49;VAL50;VAL51;VAL52;VAL53;VAL54;VAL55;VAL56;VAL57;VAL58;VAL59;VAL60;VAL61;VAL62;VAL63;VAL64;VAL65;VAL66;VAL67;VAL68;VAL69;VAL70;VAL71;VAL72;VAL73;VAL74;VAL75;VAL76;VAL77;VAL78;VAL79;VAL80;VAL81;VAL82;VAL83;VAL84;VAL85;VAL86;VAL87;VAL88;VAL89;VAL90;VAL91;VAL92;VAL93;VAL94;VAL95;VAL96;VAL97;VAL98;VAL99;VAL100;"

13.2.5 Ligne n°4 à avant-dernière

	Champ	Format
1	Le code de l'EDE effacée (CODE_EDE)	Un <u>code EDE</u> .
2	Le type de l'EDE (TYPE_EDE)	"T" (EDE Télérelevé), "P" (EDE Profilée).
3	Le nombre de points de la courbe (NB_PTS_CHRONIQUE)	Ce nombre vaut toujours 96 sauf pour les journées de changement d'heure où il vaut 92 (<i>pour la journée de passage à l'heure d'été</i>) ou 100 (<i>pour la journée de passage à l'heure d'hiver</i>).
4	La part de la puissance moyenne effacée pour l'EDE et attribuée au GRD, pour le premier pas 15 minutes de la journée (VAL1)	La puissance est exprimée en MW avec une précision maximale au kW, c'est-à-dire avec trois décimales au plus. Les dernières décimales peuvent être égales à 0. La valeur, c'est-à-dire la puissance effacée sur le pas 15 minutes, doit être soit nulle ("0" ou "0,0" ou "0,00" ou "0,000"= pas d'effacement), soit supérieure à 0,1, car 0,1 MW est la valeur minimale pour un effacement.
5... NB_PTS_CHRONIQUE+3	La puissance moyenne effacée pour l'EDE pour le ième pas 15 minutes de la journée (VAL2... VAL NB_PTS_CHRONIQUE)	La règle est la même que pour le premier pas 15 minutes de la journée (VAL1) Aucune valeur ne doit être indiquée pour les points n°i (VALi) lorsque i > NB_PTS_CHRONIQUE.

13.2.6 Exemple de fichier

Fichier « PEC_GRD_20121003_5678C1234X67S91Z_20121002190251.csv »

20121002;190251;

5678C1234X67S91Z;20121003;

13.3 Chroniques d'effacement Réalisé pour les Sites de Soutirage RPD au modèle Corrigé

13.3.1 Description

Au plus tard à 23h59 le mardi de la semaine S+2, RTE transmet aux GRD un fichier contenant les chroniques d'effacement réalisés certifiées par chacun des Sites de Soutirage au modèle Corrigé raccordé à son réseau, à la suite du contrôle de réalisé opéré par RTE pour une semaine S d'effacement (période comprise entre le samedi 00h00 et le vendredi 24h00). Pour les sites de soutirage participant à l'expérimentation sous-mesure, la certification des effacements est à la maille sous-mesure.

13.3.2 Nom du fichier

N°	Champ	Format
1	Le type du fichier	"NEBEF_CRMODECORRIGE" (en majuscules).
2	Le 1er jour de la semaine S – soit un samedi	Une <u>date</u> sous la forme "AAAAMMJJ".
3	Le code EIC du GRD	Un <u>code EIC</u> .
4	La date et l'heure de création du fichier	Une <u>horodate</u> sous la forme "AAAAMMJJhhmmss".
5	L'extension du fichier	".csv" (en minuscules).

La forme générale du nom du fichier est :

NEBEF_CRMODECORRIGE_[AAAAMMJJ]_[Code EIC GRD]_[Horodate de création].csv

13.3.3 Ligne n°1 du fichier

Cette ligne comporte successivement les chaînes de caractères suivantes, séparées par des « point-virgule ». Il y a un « point-virgule » en fin de ligne. Cette ligne comporte toujours les 104 chaînes de caractères décrites ci-dessous (permettant de gérer les journées de 25h).

N°	Champ	Format
1	CODE_EDE	chaîne de caractères
2	CODE_SITE	chaîne de caractères
3	DATE_APP	chaîne de caractères (Date d'application)
4	NB_POINT	chaîne de caractères
5	VAL1	chaîne de caractères
6	VAL2	chaîne de caractères
7 ...	Etc	... jusqu'à
104	VAL100	chaîne de caractères

13.3.4 Ligne 2 et plus du fichier

Chaque ligne comporte les données suivantes, séparées par des « point-virgule ».

13.4 Liste des sites RPD homologués aux méthodes par prévision et historique

13.4.1 Description

Au plus tard 10 Jours Ouvrés avant la fin de chaque Mois M, RTE transmet aux GRD la liste des Sites de Soutirage raccordé à son réseau et homologués à la méthode par prévision ou par historique de consommation et, pour ces derniers, la variante retenue à l'issue de l'homologation.

La liste des sites homologués ne contient que les sites pour lesquels l'homologation à au moins l'une des méthodes est toujours valable au jour de création du fichier.

13.4.2 Nom du fichier

N°	Champ	Format
1	Le type du fichier	"NEBEF_SITES_HOMOL_GRD" (en majuscules).
2	Le code EIC de l'acteur à qui est destiné le fichier (un GRD)	Un <u>code EIC</u> .
3	La date et l'heure de création du fichier	Une <u>horodate</u> sous la forme "AAAAMMJJhhmmss".
4	L'extension du fichier	".csv" (en minuscules).

13.4.3 Ligne n°2 du fichier

N°	Champ	Format
1	Le code EIC de l'acteur à qui est destiné le fichier (un GRD)	Un <u>code EIC</u> .
2	Le mois "M" pour lequel les données sont valables	Un <u>Mois</u> sous la forme "AAAAMM".

13.4.4 Ligne n°3 du fichier

Cette ligne est identique dans tous les fichiers de ce type. Elle contient les libellés ordonnés des champs des lignes qui suivent :

"CODE_EXT_SITE;DATE_DEBUT_HOMOL_PREV;DATE_FIN_HOMOL_PREV;CAPA_MIN_PREV;DATE_DEBUT_HOMOL_HIST;DATE_FIN_HOMOL_HIST;VARIANTE_HIST;CAPA_MIN_HIST;CODE_EIC_OE;"

13.4.5 Ligne n°4 à avant-dernière

	Champ	Format
1	Le code externe Site de Soutirage (CODE_EXT_SITE)	Un <u>code externe site</u>
2	La date de début de validité de l'homologation à la méthode par prévision	Une date sous la forme "AAAAMMJJ" Champ vide si site non homologué à la méthode par prévision
3	La date de fin de l'homologation à la méthode par prévision	Une date sous la forme "AAAAMMJJ", qui indique la date à laquelle le site a perdu son homologation. Cette date est le dernier jour du mois. Champ vide si le site n'est pas homologué à la méthode par prévision ou si le site dispose d'une homologation valide.
4	Capacité d'Effacement Minimale pour laquelle le Site est homologué à la méthode par prévision	Valeur en kW
5	La date de début de validité de l'homologation à la méthode par historique	Une date sous la forme "AAAAMMJJ" Champ vide si site non homologué à la méthode par historique
6	La date de fin de l'homologation à la méthode par historique	Une date sous la forme "AAAAMMJJ", qui indique la date à laquelle le site a perdu son homologation. Cette date est le dernier jour du mois. Champ vide si site non homologué à la méthode par historique ou si le site dispose d'une homologation valide.
7	La variante retenue en cas d'homologation à la méthode par historique	« MOY10J » (moyenne 10 jours) « MED10J » (médiane 10 jours) « MOY4S » (moyenne 4 semaines) « MED4S » (médiane 4 semaines) Champ vide si site non homologué à la méthode par historique

	Champ	Format
8	Capacité d'Effacement Minimale pour laquelle le Site est homologué à la méthode par historique	Valeur en kW
9	Le code EIC de l'Opérateur d'Effacement	Un <u>code EIC</u> .

Il y a une ligne par site, par homologation et par méthode. Ainsi, un site disposant de deux homologations, l'une à la méthode par prévision, l'autre à la méthode par historique, sera décrit sur deux lignes :

```
PRM000001;20190201;;350;;;17X100A100A12345;
```

```
PRM000001;;350;20190301;;MOY10J;350;17X100A100A12345;
```

13.4.6 Exemple de fichier

Fichier "NEBEF_SITES_HOMOL_GRD_17X100A100A12345_20190120190251.csv"

```
20190120;190251;
17X100A100A12345;20190201;
CODE_EXT_SITE;DATE_DEBUT_HOMOL_PREV;DATE_FIN_HOMOL_PREV;CAPA_MIN_PREV;DATE_DEBUT_HOMOL_HIST;DATE_FIN_HOMOL_HIST;VARIANTE_HIST;CAPA_MIN_HIST;CODE_EIC_OE;
PRM87634560000123;20181215;;250;;;17X100A100A12345;
<EOF>
```

13.5 Prévisions de consommation pour les sites de soutirage RPD au modèle corrigé

13.5.1 Description

Pour les Sites de Soutirages raccordés au Réseau Public de Distribution et rattachés à une Entité d'Effacement certifiée avec la méthode « par prévision de consommation » pour laquelle un Programme d'Effacement Retenu portant sur la journée J a été Notifié à l'Opérateur d'Effacement, RTE transmet au Gestionnaire de Réseau Public de Distribution auquel est raccordé le Site de Soutirage, au plus tard en J+3, la prévision de consommation applicable pour la journée J.

Pour le cas particulier des sites de soutirages participant à l'expérimentation sous-mesure, la prévision de consommation envoyée par RTE est à la maille Site.

13.5.2 Nom du fichier

N°	Champ	Format
1	Le type du fichier	"NEBEF_PREV_GRD" (en majuscules).

N°	Champ	Format
2	Le code EIC de l'acteur à qui est destiné le fichier (un GRD)	Un <u>code EIC</u> .
3	La date sur laquelle porte le fichier de prévision.	Un <u>Jour</u> sous la forme "AAAAMMJJ".
4	La date et l'heure de création du fichier	Une <u>horodate</u> sous la forme "AAAAMMJJhhmmss".
5	L'extension du fichier	".csv" (en minuscules).

13.5.3 Ligne n°2 du fichier

N°	Champ	Format
1	Le code EIC de l'acteur à qui est destiné le fichier (un GRD)	Un <u>code EIC</u> .
2	La date sur laquelle porte le fichier de prévision.	Un <u>Jour</u> sous la forme "AAAAMMJJ".

13.5.4 Ligne n°3 du fichier

Cette ligne est identique dans tous les fichiers de ce type. Elle contient les libellés ordonnés des champs des lignes qui suivent :

"CODE_EDE;CODE_EXT_SITE;DATE;NB_PTS_CHRONIQUE;VAL1;VAL2;VAL3;VAL4;VAL5;VAL6;VAL7;VAL8;VAL9;VAL10;VAL11;VAL12;VAL13;VAL14;VAL15;VAL16;VAL17;VAL18;VAL19;VAL20;VAL21;VAL22;VAL23;VAL24;VAL25;VAL26;VAL27;VAL28;VAL29;VAL30;VAL31;VAL32;VAL33;VAL34;VAL35;VAL36;VAL37;VAL38;VAL39;VAL40;VAL41;VAL42;VAL43;VAL44;VAL45;VAL46;VAL47;VAL48;VAL49;VAL50;VAL51;VAL52;VAL53;VAL54;VAL55;VAL56;VAL57;VAL58;VAL59;VAL60;VAL61;VAL62;VAL63;VAL64;VAL65;VAL66;VAL67;VAL68;VAL69;VAL70;VAL71;VAL72;VAL73;VAL74;VAL75;VAL76;VAL77;VAL78;VAL79;VAL80;VAL81;VAL82;VAL83;VAL84;VAL85;VAL86;VAL87;VAL88;VAL89;VAL90;VAL91;VAL92;VAL93;VAL94;VAL95;VAL96;VAL97;VAL98;VAL99;VAL100;"

13.5.5 Ligne n°4 à avant-dernière

Il y a autant de lignes que de Sites de Soutirage pour lesquels une prévision de consommation est transmise.

N°	Champs	Format
1	Le code de l'EDE	Le <u>code EDE</u> de l'EDE à laquelle le site appartient.

N°	Champs	Format
2	Identifiant du Site de Soutirage	Le <u>code externe site</u> avec lequel le Site de Soutirage est identifié dans le <u>fichier de périmètre</u> transmis par le GRD à l'OE.
3	La date de réalisation de la Courbe de Charge (DATE)	Une <u>date</u> sous la forme "AAAAMMJJ".
4	Le nombre de points de la Courbe de Charge (NB_PTS_CHRONIQUE)	Ce nombre vaut toujours 96 sauf pour les journées de changement d'heure où il vaut 92 (<i>pour la journée de passage à l'heure d'été</i>) ou 100 (<i>pour la journée de passage à l'heure d'hiver</i>).
5	La puissance moyenne réalisée pour les premières 15 minutes de la journée (VAL1 pour la période [00:00, 00:15[)	La puissance est exprimée en kW (nombre entier composé de 6 chiffres maximum).
6... NB_PTS_CHRONIQUE+4	La puissance moyenne réalisée pour le ième point 15 minutes de la journée (VAL2... VAL NB_PTS_CHRONIQUE)	La règle est la même que pour le 1 ^{er} point de la journée (VAL1). Aucune valeur ne doit être indiquée pour les points n°i (VALi) lorsque i > NB_PTS_CHRONIQUE.

13.5.6 Fréquence et heure limite d'envoi par RTE

Un fichier NEBEF_PREV_GRD est transmis à chaque GRD auquel est raccordé au moins un Site de Soutirage rattaché à une Entité d'Effacement certifiée avec la méthode « par prévision de consommation », pour chaque jour J pour lequel un Programme d'Effacement Retenu est applicable aux Sites de Soutirage concernés. Ce fichier est transmis au plus tard en J+3.

Si, pour un jour J, aucun effacement n'a été retenu sur les Sites de Soutirage raccordés à un GRD, aucun fichier ne lui est transmis.

13.5.7 Exemple de fichier

Fichier « NEBEF_PREV_GRD_17X100000000000Z_20181201_20181204110954.csv »

13.6.3 Ligne n°2 du fichier

N°	Champ	Format
1	Le code EIC de l'acteur à qui est destiné le fichier (un GRD)	Un <u>code EIC</u> .
2	La date sur laquelle porte le fichier d'indisponibilité	Un <u>Jour</u> sous la forme "AAAAMMJJ".

13.6.4 Ligne n°3 du fichier

Cette ligne est identique dans tous les fichiers de ce type. Elle contient les libellés ordonnés des champs des lignes qui suivent :

"CODE_EDE;CODE_EXT_SITE;DATE_INDISPO"

13.6.5 Ligne n°4 à avant-dernière

Il y a autant de lignes que de Sites de Soutirage pour lesquels une indisponibilité est transmise.

N°	Champs	Format
1	Le code de l'EDE (CODE_EDE)	Le <u>code EDE</u> de l'EDE à laquelle le site appartient.
2	Identifiant du Site de Soutirage (CODE_EXT_SITE)	Le <u>code externe site</u> avec lequel le Site de Soutirage est identifié dans le fichier de <u>périmètre transmis par le GRD à l'OE</u> .
3	La date de l'indisponibilité (DATE_INDISPO)	Une <u>date</u> sous la forme "AAAAMMJJ".

13.6.6 Fréquence et heure limite d'envoi par RTE

Le fichier NEBEF INDHIST_GRD contient les indisponibilités sur les Sites de Soutirage appartenant à une Entité d'Effacement certifiée avec la méthode « par historique de consommation » et rattaché au GRD destinataire.

Le fichier contenant les indisponibilités déclarées pour le jour J est transmis au plus tard en J+3.

En cas d'absence d'indisponibilité déclarée pour les sites concernés rattachés au périmètre du GRD pour un jour donné, aucun fichier n'est envoyé.

13.6.7 Exemple de fichier

Fichier « NEBEF_INDHIST_GRD_17X10000000000Z_20181201_20181204110954.csv »

20181204;110954;

17X100000000000Z;20181201;

CODE_EDE;CODE_EXT_SITE;DATE_INDISPO;

EDETABC001;PRM76120130009957;20181201;

EDETABC002;PRM41346459509952;20181201;

<EOF>

14. DONNEES TRANSMISES PAR RTE AUX RESPONSABLES D'EQUILIBRE EFFACES

14.1 Programmes d'Effacement Retenus agrégés

14.1.1 Description

En J-1 avant 19 Heures 30, en amont de la réalisation des Programmes d'Effacement Retenus par les Opérateurs d'Effacement au cours du Jour J, RTE transmet des informations agrégées aux Responsables d'Equilibre auxquels sont rattachés des Sites de Soutirage Télérelevés composant les Entités d'Effacement pour lesquelles des Programmes d'Effacement Déclarés ont été Notifiés.

En J avant 19 Heures 30, RTE transmet une information agrégée aux Responsables d'Equilibre auxquels sont rattachés des Sites de Soutirage composant les Entités d'Effacement pour lesquelles des Programmes d'Effacement Déclarés ont été Notifiés, sur la plage horaire allant de 15 heures 30 à 23 heures 59. Cette information remplace celle envoyée en J-1 pour la plage horaire 15 heures 30 – 23 Heures 59.

Chaque Responsable d'Equilibre susvisé est informé de :

- la somme des Programmes d'Effacement Retenus à partir d'Entités d'Effacement Télérelevées, en Modèle Contractuel et en Modèle Régulé, constituées de Sites de Soutirage Télérelevés et rattachés à son Périmètre de Responsable d'Equilibre ;
- la part des Programmes d'Effacement Retenus à partir d'Entités d'Effacement Profilées, en Modèle Contractuel et en Modèle Régulé, pour les Sites de Soutirage dont le type de courbe de charge est le Type_{cdc} Télérelevé et rattachés à son Périmètre de Responsable d'Equilibre.

RTE met en œuvre les flux d'informations à destination des Responsables d'Equilibre effacés décrits ci-après, relatifs aux Entités d'Effacement Profilées si au moins trois Périmètres d'Effacement d'Opérateurs d'Effacement différents contiennent chacun au moins une Entité d'Effacement Profilée, et si aucun de ces Opérateurs d'Effacement ne représente à lui seul plus de quatre-vingt (80) % de la Capacité d'Effacement totale des Entités d'Effacement Profilées.

Dans ce cas, les Responsables d'équilibre sont informés de la somme des Programmes d'Effacement Retenus à partir d'Entités d'Effacement Profilées, en Modèle Contractuel et en Modèle Régulé, constituées de Sites de Soutirage Profilés rattachés à son Périmètre de Responsable d'Equilibre.

14.1.2 Nom du fichier

N°	Champ	Format
1	Le type du fichier	"PEC_RE" (en majuscules).
2	La date "J" à laquelle sont prévus d'être réalisés les effacements déclarés	Une <u>date</u> sous la forme "AAAAMMJJ".
3	Le code EIC de l'acteur à qui est destiné le fichier (un RE)	Un <u>code EIC</u> .

N°	Champ	Format
4	La date et l'heure de création du fichier	Une <u>horodate</u> sous la forme "AAAAMMJJhhmmss".
5	L'extension du fichier	".csv" (en minuscules).

La forme générale du nom du fichier est :

PEC_RE_[Date d'Effacement]_[Code EIC du RE]_[Horodate de création].csv

14.1.3 Ligne n°2 du fichier

N°	Champ	Format
1	Le code EIC l'acteur à qui est destiné le fichier (un RE)	Un <u>code EIC</u> .
2	La date "J" à laquelle sont prévus d'être réalisés les effacements déclarés	Une <u>date</u> sous la forme "AAAAMMJJ".

14.1.4 Ligne n°3 du fichier

Cette ligne est identique dans tous les fichiers de ce type. Elle contient les libellés ordonnés des champs des lignes qui suivent :

"TYPE_CPT;NB_PTS_CHRONIQUE;VAL1;VAL2;VAL3;VAL4;VAL5;VAL6;VAL7;VAL8;VAL9;VAL10;VAL11;VAL12;VAL13;VAL14;VAL15;VAL16;VAL17;VAL18;VAL19;VAL20;VAL21;VAL22;VAL23;VAL24;VAL25;VAL26;VAL27;VAL28;VAL29;VAL30;VAL31;VAL32;VAL33;VAL34;VAL35;VAL36;VAL37;VAL38;VAL39;VAL40;VAL41;VAL42;VAL43;VAL44;VAL45;VAL46;VAL47;VAL48;VAL49;VAL50;VAL51;VAL52;VAL53;VAL54;VAL55;VAL56;VAL57;VAL58;VAL59;VAL60;VAL61;VAL62;VAL63;VAL64;VAL65;VAL66;VAL67;VAL68;VAL69;VAL70;VAL71;VAL72;VAL73;VAL74;VAL75;VAL76;VAL77;VAL78;VAL79;VAL80;VAL81;VAL82;VAL83;VAL84;VAL85;VAL86;VAL87;VAL88;VAL89;VAL90;VAL91;VAL92;VAL93;VAL94;VAL95;VAL96;VAL97;VAL98;VAL99;VAL100;"

14.1.5 Ligne n°4 à avant-dernière

Le fichier contient une ligne pour chaque type de comptage pour lequel il y a eu au moins une prévision d'effacement.

	Champ	Format
1	Le type de comptage (TYPE_CPT)	"P" (Profilé) ou "T" (Télérelevé RPD et RPT confondus)

14.1.7 Fréquence et heure limite d'envoi par RTE

Un fichier par jour, et par Responsables d'Equilibre auquel sont rattachés des Sites de Soutirage composant les Entités d'Effacement pour lesquelles des Programmes d'Effacement Déclarés ont été Notifiés, en J-1 avant 19 Heures 30.

14.2 Chroniques d'Effacement Réalisé

14.2.1 Description

Postérieurement à la réalisation d'effacements par les Opérateurs d'Effacement au cours du Mois Civil M, RTE transmet une information agrégée aux Responsables d'Equilibre auxquels sont rattachés des Sites de Soutirage constitutifs d'Entités d'Effacement pour lesquelles des Programmes d'Effacement Déclarés ont été Notifiés.

Au plus tard le dixième Jour Ouvré du Mois Civil M+2, RTE informe le Responsable d'Equilibre auquel des Sites de Soutirage constitutifs d'Entités d'Effacement sont rattachés, conformément aux Règles NEBEF SI, des agrégations suivantes :

Chaque Responsable d'Equilibre susvisé est informé de :

- la somme des Chroniques d'Effacement Réalisé à partir d'Entités d'Effacement Télérelevées, en Modèle Contractuel et en Modèle Régulé, constituées de Sites de Soutirage Télérelevés et rattachés à son Périmètre de Responsable d'Equilibre ;
- la part des Chroniques d'Effacement Réalisé à partir d'Entités d'Effacement Profilées, en Modèle Contractuel et en Modèle Régulé, pour les Sites de Soutirage dont le type de courbe de charge est le Type_{CdC} Télérelevé et rattachés à son Périmètre de Responsable d'Equilibre ;

RTE met en œuvre les flux d'informations à destination des Responsables d'Equilibre effacés décrits ci-après, relatifs aux Entités d'Effacement Profilées si au moins trois Périmètres d'Effacement d'Opérateurs d'Effacement différents contiennent chacun au moins une Entité d'Effacement Profilée, et si aucun de ces Opérateurs d'Effacement ne représente à lui seul plus de quatre-vingt (80) % de la Capacité d'Effacement totale des Entités d'Effacement Profilées.

Dans ce cas, les Responsables d'équilibre sont informés de la somme des Chroniques d'Effacement Réalisé à partir d'Entités d'Effacement Profilées, en Modèle Contractuel et en Modèle Régulé, constituées de Sites de Soutirage Profilés rattachés à son Périmètre de Responsable d'Equilibre.

14.2.2 Nom du fichier

N°	Champ	Format
1	Le type du fichier	"PER_RE" (en majuscules).

N°	Champ	Format
2	La date "J" à laquelle sont prévus d'être réalisés les effacements déclarés	Une <u>date</u> sous la forme "AAAAMM".
3	Le code EIC de l'acteur à qui est destiné le fichier (un RE)	Un <u>code EIC</u> .
4	La date et l'heure de création du fichier	Une <u>horodate</u> sous la forme "AAAAMMJJhhmmss".
5	L'extension du fichier	".csv" (en minuscules).

La forme générale du nom du fichier est :

PER_RE_[Mois Effacement]_[Code EIC du RE]_[Horodate de création].csv

14.2.3 Ligne n°2 du fichier

N°	Champ	Format
1	Le code EIC l'acteur qui à qui est destiné le fichier (un RE)	Un <u>code EIC</u> .
2	Le mois "M" pour lequel sont prévus d'être réalisés les effacements déclarés	Une <u>date</u> sous la forme "AAAAMM".

14.2.4 Ligne n°3 du fichier

Cette ligne est identique dans tous les fichiers de ce type. Elle contient les libellés ordonnés des champs des lignes qui suivent :

"TYPE_CPT;DATE;NB_PTS_CHRONIQUE;VAL1;VAL2;VAL3;VAL4;VAL5;VAL6;VAL7;VAL8;VAL9;VAL10;VAL11;VAL12;VAL13;VAL14;VAL15;VAL16;VAL17;VAL18;VAL19;VAL20;VAL21;VAL22;VAL23;VAL24;VAL25;VAL26;VAL27;VAL28;VAL29;VAL30;VAL31;VAL32;VAL33;VAL34;VAL35;VAL36;VAL37;VAL38;VAL39;VAL40;VAL41;VAL42;VAL43;VAL44;VAL45;VAL46;VAL47;VAL48;VAL49;VAL50;VAL51;VAL52;VAL53;VAL54;VAL55;VAL56;VAL57;VAL58;VAL59;VAL60;VAL61;VAL62;VAL63;VAL64;VAL65;VAL66;VAL67;VAL68;VAL69;VAL70;VAL71;VAL72;VAL73;VAL74;VAL75;VAL76;VAL77;VAL78;VAL79;VAL80;VAL81;VAL82;VAL83;VAL84;VAL85;VAL86;VAL87;VAL88;VAL89;VAL90;VAL91;VAL92;VAL93;VAL94;VAL95;VAL96;VAL97;VAL98;VAL99;VAL100;"

14.2.5 Ligne n°4 à avant-dernière

Le fichier contient une ligne pour chaque type de comptage et jour pour lequel il y a eu au moins une prévision d'effacement.

	Champ	Format
1	Le type de comptage (TYPE_CPT)	"P" (Profilé) ou "T" (Télérelevé sur le RPT et RPD confondus)

ANNEXE 1. SYNTHÈSE DES ÉCHANGES ET CANAUX DE TRANSMISSION

Émetteur	Destinataire	Contenu	Canal de transmission
GRD	RTE	NEBEF_REFST_TLRLV_GRD NEBEF_REFST_PROF_GRD <i>(Référence des Sites de soutirage participant à NEBEF)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Envoi automatique HTTPS:</u> https://secure-apps.iservices.rte-france.com/gipse/api/v1/grd/importCsv • <u>Envoi manuel HTTPS :</u> https://secure-apps.iservices.rte-france.com/gipse
GRD	RTE	NEBEF_FIPS_GRD <i>(Facteur d'Impact par Poste Source des Entités d'Effacement)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Envoi automatique HTTPS:</u> https://secure-apps.iservices.rte-france.com/gipse/api/v1/grd/importCsv • <u>Envoi manuel HTTPS:</u> https://secure-apps.iservices.rte-france.com/gipse/
GRD	RTE	NEBEF_CRS_GRD <i>(Consommation Réalisée par Site)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Envoi automatique HTTPS:</u> https://portail.iservices.rte-france.com/RmcServer/upload/RB/RB-ME CDC • <u>Envoi manuel HTTPS:</u> https://portail.iservices.rte-france.com/RmcVisu/SendMessages.do Application destinatrice: "RB" Code flux : "RB-ME CDC"



Émetteur	Destinataire	Contenu	Canal de transmission
GRD	RTE	NEBEF_PEIF_GRD <i>(Activation des offres d'Effacement Indissociables de la Fourniture sur le RPD)</i>	<ul style="list-style-type: none">• <u>Envoi automatique HTTPS:</u> https://portail.iservices.rte-france.com/RmcServer/upload/RB/RB-PEIF• <u>Envoi manuel HTTPS:</u> https://portail.iservices.rte-france.com/RmcVisu/SendMessages.do Application destinatrice: "RB" Code flux : "RB-PEIF"
OE	RTE	NEBEF_HMLG <i>(Formulaire de demande d'homologation)</i>	<p><u>Envoi automatique HTTPS:</u> https://portail.iservices.rte-france.com/RmcServer/upload/PV/DMD_HMLG</p> <p><u>Envoi manuel HTTPS:</u> https://portail.iservices.rte-france.com/RmcVisu/SendMessages.do Application destinatrice: "PV" Code flux : "DMD_HMLG"</p>
OE	RTE	<i>(Demande de modification infra mensuelle de la méthode de contrôle du réalisé)</i>	<ul style="list-style-type: none">• <u>Portail Gipse</u> https://secure-apps.iservices.rte-france.com/gipse
OE	RTE	PED_OE <i>(Programme d'Effacement Déclaré)</i>	<ul style="list-style-type: none">• <u>Envoi automatique HTTPS:</u> https://portail.iservices.rte-france.com/RmcServer/upload/PT/PT_PED_OE• <u>Envoi manuel HTTPS:</u> https://portail.iservices.rte-france.com/RmcVisu/SendMessages.do

Émetteur	Destinataire	Contenu	Canal de transmission
			Application destinatrice: "PT" Code flux : « PT_PED_OE"
OE	RTE	NEBEF_CRS_OE <i>(Courbes de charge Réalisées par Site de soutirage)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Envoi automatique HTTPS: https://portail.iservices.rte-france.com/RmcServer/upload/RB/RB-OE • Envoi manuel HTTPS: https://portail.iservices.rte-france.com/RmcVisu/SendMessages.do Application destinatrice: "RB" Code flux : "RB-OE" <p><i>La taille limite des fichiers envoyés par HTTPS est de 30 Mo. Au-delà de cette taille, les fichiers doivent être envoyés par poste restante : https://postngo.rte-france.com, en indiquant en destinataire de l'envoi rte-marches-nebef@rte-france.com.</i></p>
OE	RTE	PREV_OE <i>(Prévision de consommation initiale)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Envoi automatique HTTPS: https://portail.iservices.rte-france.com/RmcServer/upload/PV/PV_PREV_NEB
OE	RTE	REPREV_OE <i>(Redéclaration d'une prévision de consommation)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Envoi manuel HTTPS: https://portail.iservices.rte-france.com/RmcVisu/SendMessages.do Application destinatrice: "PV" Code flux : "PV_PREV_NEB"
OE	RTE	INDHISTREC_OE <i>(Indisponibilités récurrentes des sites de soutirage à la méthode par historique de consommation)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Envoi automatique: https://portail.iservices.rte-france.com/RmcServer/upload/PV/PV-HE
OE	RTE	INDHISTEXC_OE <i>(Indisponibilités exceptionnelles des sites de soutirage à la méthode par historique de consommation)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Envoi manuel: https://portail.iservices.rte-france.com/RmcVisu/SendMessages.do Application destinatrice: "PV" Code flux : "PV-HE"



Émetteur	Destinataire	Contenu	Canal de transmission
OE	RTE	INFOEDE_OE <i>(INFORMations concernant les EDE et sites de soutirage)</i>	<ul style="list-style-type: none">• <u>Messagerie</u> Destinataire : rte-marches-nebef@rte-france.com
OE	RTE	PREV_OE_REXSOUSMESURE <i>(Prévision à la maille site des sites à la méthode prévision participant à la sous-mesure)</i>	<ul style="list-style-type: none">• <u>Envoi automatique HTTPS:</u> https://portail.iservices.rte-france.com/RmcServer/upload/PV/PV_PREV_NEB• <u>Envoi manuel HTTPS:</u> https://portail.iservices.rte-france.com/RmcVisu/SendMessages.do• Application destinatrice: "PV" Code flux : "PV_PREV_NEB"
OE	RTE	NEBEF_SITESOUSMESURE <i>(Sites participant à l'expérimentation sous-mesure)</i>	<ul style="list-style-type: none">• <u>Portail Gipse</u>• https://secure-apps.iservices.rte-france.com/gipse
Fournisseur	RTE	NEBEF_REFST_EIF_FE <i>(Sites de soutirage RPT ayant souscrit une offre indissociable de la fourniture)</i>	<ul style="list-style-type: none">• <u>Envoi automatique:</u> https://portail.iservices.rte-france.com/RmcServer/upload/FO/FO-EIF-FE• <u>Envoi manuel:</u> https://portail.iservices.rte-france.com/RmcVisu/SendMessages.do Application destinatrice: "FO" Code flux : "FO-EIF-FE"
Fournisseur	RTE	NEBEF_PEIF_FE <i>(Activation des offres d'Effacement Indissociables de la Fourniture sur le RPT)</i>	<ul style="list-style-type: none">• <u>Envoi automatique:</u> https://portail.iservices.rte-france.com/RmcServer/upload/FO/FO-PEIF• <u>Envoi manuel:</u> https://portail.iservices.rte-france.com/RmcVisu/SendMessages.do Application destinatrice: "FO" Code flux : "FO-PEIF"

Émetteur	Destinataire	Contenu	Canal de transmission
Fournisseur	RTE	Informations générales sur les offres EIF (format libre)	<ul style="list-style-type: none"> Messagerie Destinataire : rte-marches-nebef@rte-france.com
RTE	GRD	LISTE_EDE_GRD (Liste des EDE actives)	Portail Gipse : https://secure-apps.iservices.rte-france.com/gipse
RTE	GRD	PEC_GRD (Programmes d'Effacement agrégés par EDE)	<ul style="list-style-type: none"> Récupération automatique : Code application : "PT" Code flux : "PT_PEC_GRD" API : voir les commandes disponibles dans la documentation GUIDE D'UTILISATION API TELECHARGEMENT Récupération manuelle (dernier fichier): IHM : https://portail.iservices.rte-france.com/RmcTelechargement Code application : "PT" Code flux : "PT_PEC_GRD"
RTE	GRD	NEBEF_CRMODECORRIGE (Volumes d'effacement pour les sites RPD au modèle corrigé)	<ul style="list-style-type: none"> Récupération automatique : Code application : "GN" Code flux : "GN_SITE_CD_EF" API : voir les commandes disponibles dans la documentation GUIDE D'UTILISATION API TELECHARGEMENT Récupération manuelle (dernier fichier): IHM : https://portail.iservices.rte-france.com/RmcTelechargement Code application : "GN" Code flux : "GN_SITE_CD_EF"
RTE	GRD	NEBEF_SITES_HOMOL_GRD (Liste des Sites RPD homologués à la méthode par prévision ou par historique)	Portail Gipse : https://secure-apps.iservices.rte-france.com/gipse



Émetteur	Destinataire	Contenu	Canal de transmission
RTE	GRD	NEBEF_PREV_GRD <i>(Prévisions de consommation pour les sites RPD au modèle corrigé)</i>	<ul style="list-style-type: none">• <u>Récupération automatique</u> : Code application : "GN" Code flux : "NEBEF_PREV_GR" API : voir les commandes disponibles dans la documentation GUIDE D'UTILISATION API TELECHARGEMENT• <u>Récupération manuelle (dernier fichier):</u> IHM : https://portail.iservices.rte-france.com/RmcTelechargement Code application : "GN" Code flux : "NEBEF_PREV_GR"
RTE	GRD	NEBEF_INDHIST_GRD <i>(Indisponibilités à la méthode par historique pour les sites RPD au modèle corrigé)</i>	<ul style="list-style-type: none">• <u>Récupération automatique (dernier fichier)</u> : Code application : "GN" Code flux : "NEBEF_INDHIST" API : voir les commandes disponibles dans la documentation GUIDE D'UTILISATION API TELECHARGEMENT• <u>Récupération manuelle (dernier fichier):</u> IHM : https://portail.iservices.rte-france.com/RmcTelechargement Code application : "GN" Code flux : "NEBEF_INDHIST"
RTE	OE	PEC_OE <i>(Programme d'Effacement Retenu par EDE)</i>	<ul style="list-style-type: none">• <u>Récupération automatique</u> : Code application : "PT" Code flux : "PT_PEC_OE" API : voir les commandes disponibles dans la documentation GUIDE D'UTILISATION API TELECHARGEMENT• <u>Récupération manuelle (dernier fichier):</u> IHM : https://portail.iservices.rte-france.com/RmcTelechargement Code application : "PT"

Émetteur	Destinataire	Contenu	Canal de transmission
			<ul style="list-style-type: none"> Code flux : "PT_PEC_OE"
RTE	OE	PER_OE <i>(Chronique d'Effacement Réalisé par barème, catégorie et site corrigé et contractuel)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <u>Récupération automatique</u> (dernier fichier): Code Application : "ER" Code flux : "ER_PER_OE" API : GET https://portail.iservices.rte-france.com/RmcTelechargement/api/flow/ER_PER_OE/files/last (Pour les autres commandes voir la documentation GUIDE D'UTILISATION API TELECHARGEMENT) <u>Récupération manuelle</u> (dernier fichier): IHM : https://portail.iservices.rte-france.com/RmcTelechargement Code Application : "ER" Code flux : "ER_PER_OE"
RTE	OE	REPONSE_NEBEF_HMLG <i>(Réponse aux demandes d'homologation)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <u>Récupération automatique</u> : Code application : "PV" Code flux : "REP_HMLG" API : voir les commandes disponibles dans la documentation GUIDE D'UTILISATION API TELECHARGEMENT <u>Récupération manuelle</u> (dernier fichier): IHM : https://portail.iservices.rte-france.com/RmcTelechargement Code application : "PV" Code flux : "REP_HMLG"
RTE	OE	<i>(Notification de réception du fichier PREV_OE soumis par l'OE)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <u>Récupération automatique</u> : Code application : "PV" Code flux : "PV_NOTIF_NEB" API : voir les commandes disponibles dans la documentation GUIDE D'UTILISATION API TELECHARGEMENT
RTE	OE	<i>(Notification de réception du fichier REPREV_OE soumis par l'OE)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <u>Récupération manuelle</u> (dernier fichier): IHM : https://portail.iservices.rte-france.com/RmcTelechargement Code application : "PV" Code flux : " PV_NOTIF_NEB "



Émetteur	Destinataire	Contenu	Canal de transmission
RTE	RE	PEC_RE <i>(Programme d'Effacement Retenu par type de comptage)</i>	<ul style="list-style-type: none">• <u>Téléchargement</u> : ces données seront également disponibles en téléchargement sur le portail services de RTE
RTE	RE	PER_RE <i>(Chronique d'Effacement Réalisé par type de comptage)</i>	<ul style="list-style-type: none">• <u>Téléchargement</u> : ces données seront également disponibles en téléchargement sur le portail services de RTE